



LE CHASSEUR ARDENNAIS



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél.: (02) 345 61 32

ADMINISTRATION
Rue du Blanc Ry 39 - 1340 Ottignies
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Arlon



**CINEY
26 AVRIL**

**Remarquable
succès
du
Congrès
National**

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

PRESIDENT D'HONNEUR: Général-major e.r. Lucien CHAMPION — Boulevard du Souverain 213, Bte 1A — 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du Bulletin:

Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, Bte 2 - 1180
Bruxelles
Tél.: (02) 345 61 32

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX:

† Gaston EPPE
6741 Vance
Joseph ANDRE
Grand-Place 28 - 6673 Cherain
Té. (080) 51 73 73

Jean GOFFART
Rue des Rogations, 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 50, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 340
Marcos LEURIS
Rue du Penitencier 15
5406 Waha

**SECRETARE
NATIONAL**
François GUIOT
Boulevard Lambemont 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 45 73 ou
(02) 216 78 79

TRESORIER NATIONAL:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon - Tél. (063) 21 43 13

**C.C.P. de la trésorerie nationale
de la Fraternelle:**
000-0344969-37

**TRESORIER
NATIONAL-ADJOINT:**
Charles GRIMONSTER
Rue de Ville 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS:

Administrateur du bulletin:

Lieut. Colonel Albert FENSON
Rue de Blanc Ry 39
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 75

Correspondances:
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Rue du Blanc Ry 39
1340 Ottignies-LLN
Tél. (010) 41 03 31

Administrateurs-conseillers:

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 98 59
Colonel e.r. André LALIEFIE
Rue Général de Gaulle 5, Bte 8
6180 Courcelles
Tél. (071) 45 75 63
Colonel e.r. René MOINY
Rue Petite 29, 5340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

Délégués des sections:

Emile ANSELME (Huy)
Marcel ANTOINE
Avenue Baron Fallon 13
5000 Namur
René AUTPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
Arsinz COLLIGNON (Bouillon)
Rue de la Maladrerie, 24
6830 Bouillon - T. (061) 49 72 73
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Albert GUSTIN (Grabant)
Joseph LABIOUSE (St-Hubert)
Albert LAFONTAINE (Etalle)
Rue du Fri, 129
6741 Vance - Tél. (063) 45 55 03
Yvon LOMRE (Erezée)
Norbert LOUIS (Bastogne)
6648 Lavaselle (Sibret)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PIRLOT (Marche)
Joseph SCHATZ (Arlon)
Léon SPOIDENNE (Arlon)
Donis WIDART (Houffalize)
5395 Chevetonne
Tél. (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 000-0980849-82
Président:
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83

Secrétaire:
Alphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)

Trésorier:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY -

AUBANGE

C.C.P. 000-0701206-90

Président:
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98

Secrétaire:
André PÉRIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 50

Trésorier:
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus
Tél. (063) 37 91 13

BASTOGNE

C.C.P. 000-0240928-77

Président:
Albert ETIENNE
Avenue Mathieu 39, 6650 Bastogne
Tél. (062) 21 17 02

Secrétaire:
Léopold BRJOL
Rue du Sablon 87
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 30 31

Trésorier:
Albert PIERRE
Avenue Roi Baudoüin, 11
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 12 31

BERTRIX

C.C.P. 000-0380547-16

Président:
Edouard KLEES
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89

Secrétaire-Trésorier:
Emile COLSON
Champs Simon, 275B
6803 Horthoumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON

C.C.P. 000-0512180-20

Président:
Roger HARDY
Quai du Fompard 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 46 67 06

Secrétaire:

Joseph COLARD
Rue Georges Lorand 21
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 75 14

Trésorier:
Clément DRAPIER
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 62 34

BRABANT

C.C.P. 000-0352242-35

Président:
Albert GUSTIN
Rue du Blanc Ry 39
134 Ottignies-LLN
Tél. (010) 41 03 31

Secrétaire:
Eugène WAUTERS
Av. Félix Marcha 29, 1040 Bruxelles
Tél. (02) 734 37 40

Trésorier:
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZEE

C.C.P. 000-0818371-94

Président:
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (080) 47 70 23

Secrétaire-Trésorier:
Jean BONMARIAGE
La Forge
5496 Mormont - Tél. (086) 49 91 60

ETALLE

C.C.P. 000-0823962-44

Président:
† Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance

Secrétaire:
Léon POSTAL
6753 Frain (Ste-Marie s.Senois)
Tél. (063) 45 51 87

Trésorier:
R. CLAUSSE - 6742 Chantonnelle

FLORENVILLE

C.C.P. 000-0804897-88

Président:
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44

Secrétaire:
Jean TEMANS
Clos Michel 6820 Florenville
Tél. (061) 31 13 20

Trésorier:
Marcel JACOUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HOUFFALIZE

C.C.P. 000-0782137-08

Président:
Joseph ANDRE
Grand-Place 28, 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73

Secrétaire-Trésorier:
Joseph RICAILLE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize - Tél. (062) 28 80 54

HUY

C.C.P. 000-0718009-15

Président:
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43

Secrétaire-Trésorier:
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 000-0500416-62

Président:
François LIEUTENANT
Rue Victor Hugo 31
4000 Liège
Tél. (041) 26 01 23

Secrétaire:
Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79

Trésorier:
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 000-0325667-35

Président:
Désiré PIRLOT
Route de Hollogne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54

Secrétaire-Trésorier:
Emile DUCHAT
Rue Hubert Gouvarneur 12
5400 Marche-en-Famenne

NAMUR

C.C.P. 000-0364057-16

Président:
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 340

Secrétaire:
Henri BOUCHAT
Rue Grande, 52, 5180 Godinne
Tél. (082) 61 23 03

Trésorier:
Liéopold MISSON
Rue du Bas-de-la-Place 6, 5820 Spy
(Jemeppe-sur-Sambre) Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 000-0715193-12

Président:
Joseph MOUZON
Rue de l'Église 50
Lus Fossés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34

Secrétaire-Trésorier:
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6800 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT

C.C.P. 000-0800173-20

Président:
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

Secrétaire-Trésorier:
Joseph LABIOUSE
Rue du Home 10,
6900 Saint-Hubert

VIELSALM

C.C.P. 000-0870976-13

Président:
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77

Secrétaire:
Joseph HADON
Rue Ruxthiel 15, 6688 Liemoux

Trésorier:
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON

C.C.P. 000-0729100-48

Président:
René AUTPHENNE
Rue de Dampcourt, 43, 6760 Virton
Tél. (063) 57 77 18

Secrétaire-Trésorier:
Léon JACQUEMIN
Rue des Jonquilles, 1
6763 Dampcourt

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS
Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
C.C.P. 069-0627580-17
Tél. (082) 31 30 68 - Ext. 2075

Président:
Colonel e.r. René MOINY
Secrétaire-Trésorier:
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

parfaite, remarquablement orchestrée par Donia Widart; accueil chaleureux, compensant les intempéries; Office religieux de qualité exceptionnelle; séance académique dans une salle magnifiquement décorée; repas succulent susceptible de satisfaire les plus difficiles, et dans une atmosphère typiquement ChA.

Chaque année, les sections organisatrices de nos congrès, rivalisent de proesses pour parvenir à une réussite complète. Ce fut, une fois encore, le cas cette année.

Défense nationale

Nous reparlerons au prochain numéro de nos problèmes militaires. Les travaux de la Commission mixte auront, peut-être, avancé. Dès maintenant, on se trouve confronté avec le dilemme, inévitable pour respecter nos engagements internationaux; ou bien accentuer la professionnalisation, et cela coûterait des milliards supplémentaires; ou bien augmenter la durée du service militaire.

Cependant, nous voudrions adresser un appel, et même une prière, au nouveau ministre de la Défense nationale, M. Frank Swaen, en fonction depuis quelque neuf mois. On le dit intelligent, travailleur, sympathique, appliqué, soucieux de s'informer dans un domaine auquel il n'était guère familiarisé.

Où nous permettra cependant de nous étonner — avec beaucoup de chefs militaires — que, jusqu'à présent, le Ministre, en dehors des QG bruxellois et d'Allemagne, ne se soit rendu que dans des unités flamandes, même en RFA. Certes, on nous dira qu'il fut à l'arsenal de Rocourt, mais on peut qualifier au mieux cette opération comme une incursion de patrouille, à quelques kilomètres à peine de la base, constituée par la frontière linguistique.

Gaston Eppe

Le major honoraire Gaston Eppe commandait en 1940 la 3^e compagnie du 2 ChA. Il devint président de la section régionale d'Etalle, dès la fondation de la Fraternelle et fut désigné aux fonctions de premier vice-président national, lors du congrès de Martelange en 1977, en remplacement de son ami et concitoyen, Robert Lepage. Il est mort le 27 mai, en sa 86^e année, alors qu'il terminait une allocation à la mémoire du trésorier de l'Harmonie royale de Vance, dont il était le président. Il est ainsi tombé au champ d'honneur du dévouement, en pleine action.

Une foule considérable, composée notamment des drapeaux et représentants de toutes les sections de la Fraternelle participait à ses obsèques, dont il est regrettable que la presse régionale ne lui ait consacré qu'un compte rendu insipide, publié avec trois semaines de retard. La garde d'honneur était assumée par les quatre autres vice-présidents nationaux.

Dois-je insister sur les mérites exceptionnels de ce dirigeant modèle, qui avait réussi à conserver, jusqu'à un âge très avancé, une pleine lucidité, un allant remarquable, une présence étonnante? Toujours disponible, d'une prévenance et d'une affabilité sans égales, il avait le souci de l'essentiel mais aussi du moindre détail. Ainsi que je l'ai dit, dans mon adieu, il a mérité de proclamer, avec Saint-Paul: «Je me suis bien battu. Je suis allé jusqu'au bout de ma course. J'ai été fidèle».

Albert Giot

Un ami de plus de quarante années, décédé le jour même de notre congrès national, alors que je me réjouissais de lui remettre la Médaille d'Or du Mérite de la Fraternelle, que j'ai, hélas! été amené à déposer, quelques jours plus tard, sur son cercueil.

Vice-Président de notre section d'Arlon, président provincial de la LYB, il était de toutes les activités arlonaises, et notamment président du Syndicat d'Initiative, vice-président de la Commission des Fêtes, grand tabellion de la Confrérie du Maitrank. Une longue carrière de journaliste ne lui avait fait que des amis, ce qui est rare. Nous fîmes, ensemble, otages à la Citadelle de Huy en 1942: il y ramina, mieux que personne, le moral qui s'effritait chez certains. Parmi la foule présente à ses obsèques, les Chasseurs Ardennais, pour qui l'esprit de camaraderie est vivace, étaient les plus nombreux, venus apporter le témoignage de leur amitié à cet homme rayonnant de joie de vivre.

Ciney

Une large relation est réservée dans ce bulletin au Congrès national de Ciney, qui gardera une place de choix dans nos annales: organisation

Est-ce timidité ou a-t-on négligé d'attirer l'attention du Ministre sur le fait que des implantations militaires, souvent importantes, sont situées en Wallonie, et notamment à Arlon, Marche-en-Famenne et Namur, mais encore à Bastogne, Vielsalm et Spa, notamment; que les Wallons, et e.a. les Luxembourgeois, sont très accueillants aux ministres flamands? J'ajouterais que si, se rendant à Arlon, le MDN, passant par Martelange, s'arrêtait à notre Monument national, les Chasseurs Ardennais l'y recevraient avec honneur et que notre énorme Solitaire en grognierait de satisfaction.

«Chasse aux sorcières»

Nous déplorons le climat de «chasse aux sorcières» auquel on a assisté, ces derniers temps, en Belgique et où notamment des ministres et des parlementaires maladroits et partisans ont donné la mesure de leur incapacité et de leur subordination à des influences extérieures.

Qu'on poursuive enfin les miliciens néo-nazis du VMO, qui peuvent continuer à se pavaner en uniformes des SA; qu'on s'efforce de mettre à la raison quelques autres hurluberlus, appartenant aux catégories des éternels rêveurs de pouvoir fort, ne signifie pas que l'on puisse, sous prétexte de défendre un régime que personne ne menace sérieusement, sinon ceux qui contribuent à sa dégradation, jeter des suspensions sur des citoyens honorables et même jusqu'à des militaires ou anciens militaires, aux mérites parfois exceptionnels.

Qu'on s'en souvienne: la liberté d'expression est une des premières garanties constitutionnelles dans les pays où règne la liberté. Le droit d'opinion n'existe pas. Chacun a le droit de penser, formuler et écrire des opinions fort déplaisantes pour le pouvoir et ses séides, de leur souhaiter le plus affreux destin, du moment qu'on ne passe pas aux actes.

Il est trop simple de hurler au loup quand on l'a introduit soi-même dans la bergerie. On ne sert pas la démocratie en inventant des complots imaginaires. Le peuple belge est un des plus difficiles à gouverner, mais il est aussi de ceux qui seraient parmi les derniers à se lancer dans des aventures.

Albert HUBERT,
Président national.

P.S.: A dater de la mi-juillet, j'aurai mis fin anticipativement à ma carrière administrative. Inutile donc de tenter encore de me joindre à mon bureau. Pour téléphoner chez moi, de préférence entre 11 h et 12 h 30 ou entre 16 et 19 h.

Notre 35^e pèlerinage à Vinkt

Cette manifestation a eu lieu à la date arrêtée depuis de nombreuses années: le dernier dimanche de mai, sauf si c'est la Pentecôte. Trois sections avaient fait un effort particulier, et constituait le gros des participants: en tête, Houffalize, bien sûr, ainsi que Marche et Huy; un peu plus loin, le Brabant; puis, quelques drapeaux et représentants d'Arlon, Florenville, Vielsalm, et c'était tout: les autres sections étaient sans doute... ailleurs! Trois Chefs de Corps entouraient le président national: les lieutenants-colonels Henrioul, Debroux et Van Nieuwenhove, commandant les 3, 4 et 6 ChA. Le bourgmestre Boerjan, ses échevins et conseillers communaux étaient évidemment présents, ainsi que nos amis Mlle A. De Foo, le docteur Fobe et M. Verwée.

La messe, organisée dans une église archicombale, par l'association des victimes civiles, était célébrée par M. le doyen Rooms de Deinze, assisté du curé Michem et de l'aumônier du groupe de chanteurs «De Hiltfelders», des Forces belges en Allemagne. Un seul regret: pour la première fois, la Brabançonne n'a pas été exécutée aux orgues à la fin de l'office.

Ce fut ensuite la formation du cortège et les cérémonies habituelles au mémorial commémoratif, avec notamment des récitation et chants par les enfants des écoles et des discours par l'échevin l'Kint de Roodebeke, qui évoqua notamment le 150^e anniversaire de notre Dynastie, et par le président national; voici quelques extraits de son allocution, prononcée, elle aussi, dans les deux langues nationales.

Quarante et une années ont passé. Le 31 mai 1940, alors que les combats avaient cessé depuis le 28 mai à l'aube, la population de Vinkt et environs n'était pas encore sortie du cauchemar qu'elle avait vécu durant une terrible bataille, et surtout du dramatique calvaire qui lui avait été infligé ensuite par une armée orgueilleuse, rendue furieuse du fait qu'on ait pu lui résister, la tenir en échec. Ce jour-là, on pleurait et on enterrait les morts, militaires et civils, et l'on recherchait encore des disparus. Notons que parmi les martyrs, figuraient aussi des réfugiés et des prisonniers de guerre.

Il est réconfortant de constater que le souvenir de ces affreuses journées demeure, et que toujours plus nombreux, la population locale, les familles des victimes résidant en dehors de la région et les Chasseurs Ardennais s'attachent à se recueillir de concert, lors de ces commémorations annuelles, à la mémoire de ceux qui ont si affreusement souffert des débordements de la guerre.

Les Chasseurs Ardennais sont fiers d'avoir défendu aussi généreusement le sol de la Flandre qui est également leur patrie, comme ils l'avaient fait pour celui de l'Ardenne. Les sangs confondus des héros militaires et des malheureuses victimes civiles devraient servir la cause de l'union et de la compréhension entre tous les Belges, à l'image du climat de ferveur patriotique et d'amitié qui nous réunit. C'est dans cet esprit que nous sommes reve-

nus à Vinkt pour la 35^e année consécutive, et ce, comme j'ai dit et redit à diverses reprises, la tête haute, avec la conscience d'avoir accompli avec détermination et correction tout notre devoir envers la Patrie...

...Et, cependant, je ne puis m'empêcher de rapporter ici qu'au lendemain même de la commémoration qui eut lieu l'an dernier le 18 mai, paraissait dans un journal anversois un article odieux et insultant pour les Chasseurs Ardennais, accusés d'avoir commis les pires exactions à Tiel, confondu avec Vinkt. Il s'agis-

sait d'élucubrations éculées que, même au plus fort de leurs violences, les Allemands n'avaient pas proférées...

...Si je rappelle cet incident misérable, c'est pour souligner qu'il se trouvera toujours des individus méprisables, prêts à tout pour saper la bonne entente et pour tenter d'avilir les comportements les plus dignes de respect...

Un violent orage vint malheureusement perturber la fin de la cérémonie qui fut suivie d'une réception bien... trempée dans la nouvelle salle St-Pieters.



LES LEGENDES DE VINKT

Un «PANORAMA» déformant ou en trompe-l'œil...

Le 9 juin 1981

Weekblad «PANORAMA»
Jan Blockstraat 7
2000 Antwerpen

Monsieur le Rédacteur en Chef,

On a attiré mon attention sur l'article concernant les événements de Vinkt en 1940, paru sous la signature d'Armand Van Ishoven, en pages 20, 21, 22 de votre numéro daté du 30 mai 1981.

Tout en vous remerciant de vos appréciations élogieuses à l'égard des Chasseurs Ardennais, je me dois de formuler d'importantes mises au point à propos des trois derniers alinéas de ce reportage. Je le fais en français, faute de disposer de moyens de traduction en néerlandais sûrs et rapides, convaincu que cela ne posera, pour vous, aucun problème.

1. La tenue de combat des Chasseurs Ardennais comportait le port du casque. Même en temps de paix, tous les exercices de combat se faisaient en casque.

A l'origine, durant la campagne de mai 1940, le port du casque était obligatoire pour tout le monde, du colonel au soldat, du caporal au général. Nulle part, on n'a vu ou pu voir des Chasseurs Ardennais combattre en béret.

La tenue réelle de tous les Chasseurs Ardennais à Vinkt est fort bien illustrée par la gravure, dont photocopie est jointe et qui est extraite du livre «La campagne de l'Armée belge en 1940—2^e édition—par de Fabriceckers (p. 309). Les seules variantes concernaient les motocyclistes qui portaient une veste de cuir et un casque particulier (cf. «Le Chasseur Ardennais» n° 123 - p. 23) ainsi que les équipages des blindés T 13 et T 15, pour lesquels la capote était également remplacée par une veste de cuir et le casque métallique par un casque en cuir renforcé, avec une visière rabattable.

A mon avis, cette légende des Chasseurs Ardennais combattant en béret vert à la hure a été fondée sur des images allégoriques, tendant à mieux les personnaliser, mais elles ne correspondent en rien à la vérité. Même les bas-reliefs, gravés dans le schiste, de notre Monument national de Martelange, érigé à l'initiative de la Province de Luxembourg et des communes luxembourgeoises, représentent des Chasseurs Ardennais en béret vert, dans les Ardennes, à Vinkt et à Gottem. Mais, c'est de l'imagerie d'Épinal.

Donc, à Vinkt, casque uniquement, pour tout le monde.

2. Quand, à l'alinéa suivant, vous parlez de «gammelle tanks», je suppose que vous faites allusion à des cuisines roulantes. Je précise tout d'abord que l'on n'a guère vu ces dernières durant la campagne de mai 1940 et que, de toutes façons, pendant les combats, elles se trouvaient loin à l'arrière des lignes.

J'ai vu les cuisiniers et leurs aides dans des tenues de tous ordres, parfois hétéroclites, mais jamais, selon mes souvenirs, en salopettes. Le plus souvent, ils portaient des

Décidément, les légendes concernant la bataille de Vinkt et ses séquelles ont la vie dure, et plus de quarante ans après les faits, on en invente de nouvelles.

Un hebdomadaire indépendant, «Panorama / Ons Land», qui est édité à Anvers à quelque 100.000 exemplaires, a publié, dans son numéro du 30 mai, sous le titre «Het bloedbad van Vinkt» (Le bain de sang de Vinkt), un article de trois pages, largement illustré. Il y est rendu hommage à la vaillance des Chasseurs Ardennais, notamment par le texte suivant: «De Ardense Jagers, indertijd het elitekorps van het Belgisch leger, boden in Vinkt van 25 tot 27 mei 1940 een hardnekkig verzet tegen de Duitse troepen» (Les Chasseurs Ardennais, alors le Corps d'élite de l'Armée belge, opposèrent à Vinkt, du 25 au 27 mai 1940, une résistance opiniâtre aux troupes allemandes). Le récit du calvaire de la population de Vinkt et environs n'appelle, de notre part, aucun commentaire. Mais, l'auteur, après avoir affirmé — ce qui est l'évidence même — que jamais aucun civil se trouvant à Vinkt n'a tiré sur les Allemands, poursuit par une question insidieuse: «Ce qui ne veut pas dire que les Allemands en attaquant n'ont pas pu voir (ou cru voir?) des francs-tireurs». Et il continue (traduction libre faite par l'auteur de ces lignes): «En tant qu'unité d'élite, les Chasseurs Ardennais se faisaient alors un point d'honneur de combattre sans casque, mais seulement avec leur béret sur la tête». Je laisse à mes camarades de commenter cette affirmation totalement inventée.

«...Dès lors, à distance, les Allemands peuvent fort bien avoir eu l'impression que des civils tiraient sur eux».

Et l'on poursuit par une trouvaille de meilleure veine: «Plus grave encore: dans ce secteur, les Chasseurs Ardennais disposaient de quelques cuisines roulantes — en néerlandais «gammelle tanks» (NDLR: qui les a vues?) qui dégoulaient de graisses et huiles, de sorte que les équipages avaient revêtu, par dessus leurs uniformes, des salopettes, sans aucun insigne militaire.

Quand ils ont dû quitter leurs... roulantes (hun tanks), ils se sont défendus énergiquement (met hand en tand) et sont tombés jusqu'au dernier. Avec une salopette au-dessus de leur uniforme. En quelque sorte, donc, un tragique malentendu dont 86 civils désarmés furent les victimes. Reste une question: si les Chasseurs Ardennais avaient décidé de faire de Vinkt un ultime bastion, à défendre jusqu'au dernier homme, pourquoi n'ont-ils pas évacué ces centaines de civils quand il en était encore temps? Et cela, au moins, aurait empêché de faire couler du sang innocent».

On demeure stupéfait à la lecture d'un tel texte qui dénote une ignorance totale des conditions du combat de Vinkt. Où a-t-on pu aller chercher de telles élucubrations?

Aussi, j'ai immédiatement envoyé la lettre ci-après à «Panorama / Ons Land», à laquelle je n'ai enregistré aucune réaction au moment où je rédige ce texte.

tenues de toile, ou des vestes et pantalons de gros drap blanc, aisément lavables, et des tabliers. De toutes façons, aucun d'entre eux n'a pris part aux combats.

La salopette et le béret vert étaient la tenue des Chasseurs Ardennais dans les maquis de la Résistance (cf. n° 125 - p. 13).

3. Evacuation de la population civile? La question a déjà été soulevée et nous y avons répondu en page 8 du «Chasseur Ardennais» n° 122.

Je souligne:

a) Cela ne dépendait pas de l'unité combattante.

b) Les Chasseurs Ardennais de la 1^{re} Division n'étaient pas destinés à combattre à Vinkt. Ils étaient arrivés à Vinkt (1^{er} Chasseurs Ardennais), Lelienhulle (3 ChA) et Bellem (2 ChA), à l'aube du 24 mai, pour prendre leur premier repos depuis le 10 mai. (Ils avaient, en dernier, protégé sur la Dendre et l'Escaut le repli de deux Corps d'Armée). Le 25 mai, dans la matinée, la 1^{re} D ChA devait faire mouvement pour la région de Torhout, afin d'y devenir l'ultime réserve de l'ensemble de l'Armée belge. Si vous voulez lire les notes officielles du Commandant du 1 ChA («Le Chasseur Ardennais», n° 123 - pp. 8, 9, 10 - et 124 - pp. 10 et 11) vous verrez qu'à 7 h 55, avait été transmis l'ordre de se préparer à faire mouvement, lequel a été rapporté à 8 h 45, suite à l'effondrement subit de la 4^e DI sur le canal de Dérivation ou Canal de Schipdonk.

c) Aucune position n'était préparée à Vinkt qui était un cantonnement.

d) Pourquoi n'a-t-on pas fait évacuer la population de Nevele, Meigem, Deinze, Gottem, Onselgem, etc. qui se trouvaient sur la ligne des combats? Pour la raison bien simple qu'il n'existait aucun lieu de recueil. Vinkt était lui-même rempli de réfugiés, et nombre d'entre eux figuraient parmi les victimes des atrocités allemandes.

—o—

J'arrête là toutes ces considérations mais je reste à votre disposition au cas où des précisions vous paraîtraient utiles.

La présente ne constitue pas un droit de réponse mais je compte sur votre courtoisie pour effectuer les mises au point indispensables.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

(Si) Albert HUBERT.

NOTE DU PRÉSIDENT NATIONAL:

Si j'ai précisé que ma lettre ne constituait pas un droit de réponse, c'était dans l'espoir que la rédaction de «Panorama» se mettrait en rapport avec moi. Si elle ne le fait pas d'ici le 1^{er} juillet, je lui enverrai un droit de réponse légal, libellé dans un style plus vigoureux, au besoin par voie d'huissier. Résiste et mords!

A.H.

Exercice 1980-1981	
Report au 21-2-81	29.634
Agence «Plus» S.A., Bruxelles	5.500
L'abbé Lamy, Liège	5.000
Ancyme, Vielsalm	5.000
Mlle A. De Roo, Vinkt	2.000
Général Lucien Champion, Bruxelles	1.000
Ancyme, Limal	1.000
Ancyme, Wezembeek-Oppeem	1.000
Section de St-Hubert	1.000
Arthur Leduc, Mariembourg	300
Section de Liège	300
Mmes Bosseler et Schroeder	
Veuves de Chasseurs Ardennais,	
Messancy	250
J. Destrumet, Tourinnes-St-Lambert	225
E. Colson, Herbeumont	200
Adhémar De Muynck, Aiseau	200
P. Nackart, Baugnies	200
Donia Widart, Chevetogne	200
José Dusart, Champion	100
J.C. Neys, Bruxelles	100
Oster, Liège	100
Philippe Steurbaut, Bruxelles	100
Droeshaut, Bruxelles	75
Total au 25.5.1981	53.484

IMPORTANTES PROMOTIONS A L'ARMÉE

Fin mars/début avril, quelques promotions particulièrement importantes ont eu lieu dans notre armée. Soulignons principalement les nominations au grade de lieutenant général du général Gysemberg qui devient commandant en chef des Forces belges en Allemagne et du 1^{er} Corps, et du général Segers qui devait prendre, le 1^{er} juillet, le commandement des Forces de l'Intérieur; la nomination aussi au grade de vice-amiral de notre membre d'honneur, l'amiral de Division André Schlim qui reste chef d'Etat-Major de la Force navale; du colonel BEM Raes, ancien commandant notamment de la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, au grade de général-major; il a succédé au général Stéphane en tant que commandant de la Division Mobilisation des Forces de l'Intérieur et de la 3^e Circonscription militaire.

Enfin, c'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris l'accession au grade de lieutenant-colonel du major BEM Paul Mathen, fils du troisième président national de la Fraternelle, feu le colonel Edouard Mathen.

LA CASERNE SOUS-LIEUTENANT THIBAUT

A l'occasion des fastes du 2^e Bataillon Paracommando, qui occupe présentement la caserne de Flawinne, initialement celle de l'échelon arrière du 1 ChA et garnison du 20 A, le journal «Vers L'Avenir» a rappelé que cet établissement militaire porte le nom du sous-lieutenant Thibaut, né à Rhisnes, en 1896 et qui s'engagea comme volontaire de guerre en 1915. Commandant des patrouilles de notre valeureux 10^e de Ligne, il se distingua dans des missions audacieuses, pour tomber à l'ennemi le 15 octobre 1918 au cours de l'offensive libératrice

LA VIE DE LA FRATERNELLE

IM MEMORIAM

Mme F. Krack

Le 12 mai, est décédée à Forest, en sa 84^e année, Mme Germaine Cuyper, veuve du lieutenant-colonel hre François Krack, adjudant-major du 1 ChA en 1940, président du Brabant de la Fraternelle et second secrétaire national. Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu à Bourcy, terre natale de son mari. Nous réitérons nos condoléances à sa famille.

Mme M. Louis

La maman de Mme Champion, Mme veuve Mathieu Louis, née Maria Lemeunier est décédée à Auderghem, le 10 juin, en sa 91^e année. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Flémalle-Haute.

Nous redisons à notre président d'honneur, à Madame Champion et à leur famille notre sympathie profondément attristée.

Louis Musin

Le 25 avril, disparaissait à 57 ans, l'éditeur Louis Musin, ancien de la Brigade Piron et conseiller communal de Bruxelles. Idéaliste, il ne recherchait pas le profit et favorisait des auteurs belges. Aussi poète et journaliste, il avait notamment édité «Guerre du Sanglier» du général Champion, «Souvenir d'un Chasseur Ardennais devenu agent parachutiste» ou «Classe 38» d'Adolphe Lheureux et les deux livres du lieutenant-colonel Guy Weber «Histoire de la Brigade Piron» et «Evadés».

A L'O.N.I.G.

Notre précédent numéro — où nous annonçons la retraite du Colonel Devos, président, et de M. Maurice Herman, directeur général à l'ONIG — était sous presse quand nous avons appris la nomination de M. Albert Leprince, précédemment directeur d'administration et principalement responsable des services médicaux, pharmaceutiques et de prothèse, aux hautes fonctions de directeur général. Nous l'en félicitons de tout cœur: il s'agit d'un haut fonctionnaire de très grande qualité, qui est bien à sa place à la tête de l'ONIG.

BODANGE

Comme chaque année, le 10 mai, une messe a été célébrée dans la chapelle de Bodange, en mémoire du Commandant Bricart et des autres Chasseurs Ardennais tombés pour la patrie à Bodange. Un millier de personnes s'y trouvaient. Après la cérémonie religieuse, les familles des victimes, les anciens, les enfants des écoles et tous les participants se sont recueillis devant le mémorial, qui borde la route de Fauvillers, et à la Croix Bricart.

A.N.O.S.R.

Il s'agit de l'Association nationale des Officiers supérieurs de Réserve qui a célébré, le 9 mai dernier, le 25^e anniversaire de sa création. Elle groupe quelque 430 membres de toutes forces et armes: son but est le perfectionnement des officiers supérieurs de réserve. Le groupement

Gaston Michel

Figure particulièrement typique de Chasseur Ardennais que celle de Gaston Michel, mort à Marche-en-Famenne le 27 mars dernier, à l'âge de 66 ans. Il avait combattu en Espagne dans les brigades internationales. Mobilisé au 3 ChA, il y était cuistot à la 3^e compagnie. Le 10 mai, laissant là ses casseroles, il prit une part très active au combat de Chabrehez, faisant bénéficier ses camarades de son expérience. Il partit le dernier, en emportant un blessé sur sa bicyclette. Prisonnier politique à Sachsenhausen pendant deux ans, il fut élu mandataire sur le plan communal et sur le plan provincial, étant même député permanent pendant quatre ans. C'était un homme indépendant jusqu'à la moelle, au style direct, à la franchise redoutable mais éminemment sympathique. Il était fort attaché aux Chasseurs Ardennais qui l'ont conduit nombreux à son dernier repos. Nous renouvelons notre message de condoléances à sa famille.

Le général Gheysen

Le général-major e.r. Roger Gheysen est décédé inopinément le 9 mai dernier. Il avait été notamment commandant en chef des Forces métropolitaines en Afrique de 1954 à 1960 et de la 3^e circonscription militaire. A ce titre, il avait présidé en 1964 à Arlon les cérémonies commémorant le trentième anniversaire de la remise de nos drapeaux.

est parrainé par l'Institut royal supérieur de Défense, nouvelle dénomination de l'ancienne Ecole de Guerre.

Retraites

Dans notre précédent numéro encore, nous annonçons la retraite du commandant Walter Rotsaert qui, pendant une très longue période, avait été officier de Presse du 1^{er} Corps d'Armée à Weiden, et avait fondé et dirigé le «Journal du Corps».

A pris aussi sa retraite le capitaine-commandant Hubert De Meulenaere, fondateur et rédacteur en chef de la revue «Forum» de la Force terrestre. Cette publication a été fortement améliorée ces temps derniers. Nous devons aussi rappeler que le commandant De Meulenaere fut longtemps Officier social et culturel au 20A. Signalons que l'abonnement pour six numéros à «Forum» de la Force terrestre coûte 200 F et que le numéro coûte, lui, 40 F. L'abonnement doit être fait au compte 310.0372211.11 de l'a.s.b.l. «Forum de la Force terrestre».

UNE RUE DES CHASSEURS ARDENNAIS A SAINT-VINCENT (TINTIGNY)

La presse nous a appris l'inauguration récente d'une rue des Chasseurs Ardennais (ancienne grand-rue) à Saint-Vincent, aujourd'hui commune de Tintigny. Bravo!

Revue historique «MEMO»



La revue historique «MEMO», dont nous avons annoncé la création en page 26 de notre n° 122, doit consacrer son prochain numéro (c'est-à-dire le n° 5 qui sera, sans doute, sorti de presse pour la Marche du Souvenir, avant le présent bulletin) très largement aux Chasseurs Ardennais. La page de couverture leur sera dédiée; il y aura notamment un éditorial du général Champion, un important article du commandant Georges Hauteclair, un article historique sur la Fraternelle, rédigé par le président national, et de nombreuses illustrations.

Cette revue peut être obtenue encore actuellement au prix de 60 F; l'abonnement est de 300 F pour six numéros. A partir du mois de novembre, c'est-à-dire à partir du n° 7, la revue sera mise en vente en librairie au prix de 75 F, et l'abonnement de six numéros sera de 375 F. Les versements doivent être faits au compte de MEMO n° 191-0328431-96, avenue de Cortenberg 79B1, Bte 3, 1040-Bruxelles.

Nous invitons évidemment nos membres à acheter au moins le numéro spécial de juin, consacré aux Chasseurs Ardennais.

La Musique des Fi au Festival international des Musiques militaires, dans le cadre de la Ducasse de Mons

Une fois de plus, la Musique des Forces de l'Intérieur avait été désignée pour représenter la Belgique au traditionnel Festival international de musiques militaires qui a lieu depuis vingt-et-un ans, dans le cadre de la Ducasse de Mons. Elle y a remporté un vil succès aux côtés de phalanges allemande, américaine, française, espagnole et polonaise.

C'est le sous-chef de musique principal, Louis Quéry qui a eu l'honneur de diriger la parade finale, réunissant toutes les formations.

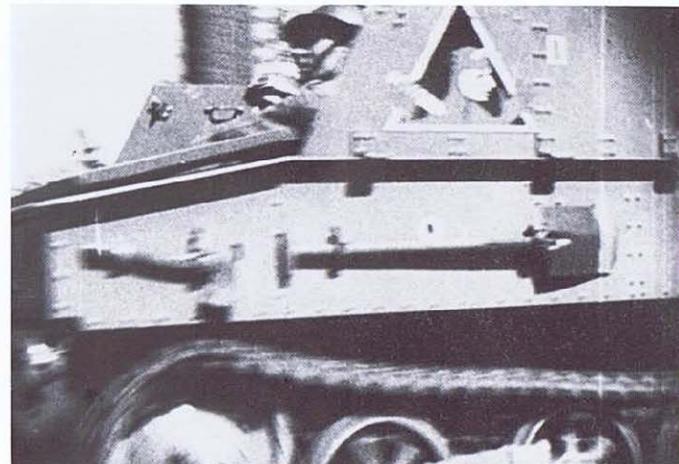


André Darche

Le bulletin trimestriel «Alons la neuvième» de l'Amicale des anciens de la 9^e compagnie du 8^e de Ligne a eu le beau geste de reproduire, dans son dernier numéro, un article qui a paru dans «Le Patriote illustré» et qui était consacré à un des nôtres, André Darche de Vance, tué dans son fortin de Houx, dans des circonstances particulièrement glorieuses, le 12 mai 1940. Il appartenait au peloton du 5^e Chasseurs Ardennais, commandé par le sous-lieutenant Lemercier, aujourd'hui décédé. André Darche est inhumé à Vance, dans le cimetière où reposent également nos deux vice-présidents nationaux, Robert Lepage et Gaston Eppe.

COMPAGNIE ECOLE

Il paraît que nous nous sommes fourrés le doigt dans l'œil, en ce qui concerne les phases de la Compagnie Ecole en 1939/1940; c'est ce que nous ont démontré deux des nôtres qui faisaient partie de ces sessions de Compagnie Ecole, à savoir: le sénateur Roland Gillet et Albert Schaus, de Liège.



TANK MUSEUM

Dans notre précédent numéro, nous annonçons également, en page 10, la création, au sein du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, d'une section blindée dénommée Tank Museum.

Précisons, à propos du T13 que l'on a retrouvé à Vienne et qui est immatriculé 1139, que l'on est à peu près certain que ce T13 se trouvait en 1940, au 2^e Chasseurs Ardennais, et plus précisément au 1^{er} peloton commandé par le lieutenant Marth, décédé récemment.

Mme Marth n'a rien retrouvé dans les archives de son mari, mais peut-être, l'un ou l'autre ancien de la 1^{re} Cie du 2 ChA pourrait-il fournir des indications à ce sujet, en se référant notamment au dessin paru dans notre précédent numéro?

«La Libre Belgique» a annoncé que le Tank Museum aurait bien voulu racheter ce T13 aux Autrichiens, mais ces derniers ne demanderaient pas moins de 3,7 millions! Mais au fait, ce

souvenir n'appartient-il pas à la Belgique? A notre ministre des Affaires étrangères de s'en soucier, éventuellement.

D'autre part, le Tank Museum souhaite réunir toute la documentation possible, principalement photographique, sur les engins blindés belges pour la présenter au public d'aujourd'hui et ce demain. Il recevra volontiers tous les dons de photographies, et pourra éventuellement copier et renvoyer celles auxquelles tiennent leurs propriétaires.

Enfin, la même institution s'attache à déterminer le nombre et les modèles exacts de tous les engins blindés et chenillés qui équipèrent l'armée belge, de 1914 à nos jours. Elle nous a remis des fiches au sujet de tous les T13 et T15 qui existaient aux Chasseurs Ardennais en 1940. Si certains veulent nous aider, nous leur enverrons volontiers photocopie de la ou des fiches concernant leur unité.

La photographie ci-dessus représente le fameux T13, n° 1139, et elle est extraite du film «Ceux qui veillent» tourné en 1939. Peut-être, y reconnaîtra-t-on l'équipage?



EN L'HONNEUR DES EVADES LUXEMBOURGEOIS

Sous l'occupation allemande, plus de mille jeunes gens du Grand-Duché de Luxembourg se sont évadés en vue de s'enrôler dans les Forces alliées. Une centaine d'entre eux seulement réussirent à atteindre la Grande-Bretagne, tandis que d'autres cherchaient, notamment dans les maquis des Ardennes belges et de France, à se soustraire aux recherches des Allemands.

Le 10 mai dernier a été inauguré, à Diskirch, un monument en l'honneur des évadés luxembourgeois. Il s'agit d'une pierre de cinq tonnes qui représente deux évadés se déplaçant vers l'ouest.

UN NOUVEAU COMMANDANT DE L'ECOLE D'INFANTERIE

La Fête de l'Infanterie et les fastes de l'EI se sont déroulés à Arlon, le 15 mai dernier, en présence d'un nombre considérable de personnalités, parmi lesquelles M. Joseph Michel, président de la Chambre des Représentants, les ambassadeurs de Belgique à Bonn et à Luxembourg, le gouverneur de la province, les lieutenants généraux issus de l'Infanterie: Gontier, Matton, Gysemberg et Segers; les généraux-majors Tabary, Stephany, Matthys, De Boodt, Depoorter, Liebens et Raes. Au cours de la prise d'armes, le colonel BEM Detrembleur a remis le commandement de l'Ecole au colonel BEM Van Ruychevelt à qui nous souhaitons un heureux commandement. A noter encore la remise des challenges aux unités qui se sont particulièrement distinguées. L'an dernier, le 1^{er} ChA avait remporté le Fusilier d'Assaut et le Challenge Roi Albert. Il a été relayé, cette année, par le 3 ChA, vainqueur du Chalfusas et du challenge de la Division Training.



1. La reconnaissance du nouveau commandant de l'Ecole, le colonel BEM Van Ruychevelt, par le général-major Depoorter.

2. L'hommage au mémorial dédié à l'esprit de l'Infanterie, de g. à dr.: les présidents des Interfraternelles 1914-1918 et 1940-1945; le lieutenant général Matton, commandant les Forces de l'Intérieur; le colonel BEM Detrembleur; le président de la Fraternelle du 10^e de Ligne; le président de la Fraternelle.

3. Le lieutenant-général Matton remet le challenge du Fusilier d'Assaut au lieutenant-colonel BEM Henriou, chef du Corps du 3 ChA.

4. Le peloton du 3^e Chasseurs Ardennais et ses trophées.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Les Fastes

Les 6, 7 et 8 mai, le 1^{er} Chasseurs Ardennais a célébré ses fastes, placés sous le signe du 35^e anniversaire de sa reconstitution et du 30^e anniversaire de la remise de la Croix de Guerre française avec palme.

Le 6 mai, une piste de cordes pour enfants, des tirs mortiers 4'2 réduits, des projections de films, des descentes en rappel et dead ride du haut du clocher suivis d'un simulacre d'incendie en collaboration avec les pompiers de Marche se déroulèrent à Marloie.

La scierie se termina par un match de football Aye-1 ChA que ce dernier remporta par le score 3-1.

Le 7 mai, avec la FNAPG qui commémorait l'anniversaire de la libération des camps, des fleurs furent déposées au monument aux morts de la ville par M. Bruménil, président, et le lieutenant-colonel Brevet d'Etat-Major Dieu, chef de Corps du 1^{er} Chasseurs Ardennais. La cérémonie était présidée par le colonel Brevet d'Etat-Major Dupont, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée. M. Dourt représentait le bourgmestre de Marche-en-Famenne.

Place aux Foires à Marche, en débutant par un concert de cors de chasse, le 1 ChA donnait des démonstrations très viriles de gymnastique de combat, close combat, trempo inc, pistes de cordes, dead ride du sommet du building de la CGER et en terminant par une course relais disputée entre des équipes civiles et militaires.

Le 8 mai, dans le quartier du 1 ChA, se déroula la prise d'armes, présidée par le général-major Liebens, commandant la 1^{re} Division et ancien chef de Corps du 1 ChA, et suivie par de très nombreux invités.

Quatre emblèmes étaient présents: 1, 3, 4 ChA et 20 A.

Des gerbes furent déposées au monument des 1 et 4 ChA par le lieutenant-colonel Debroux, MM. Dourt (Echevin représentant le sénateur-bourgmestre Hanin), Hubert (Président National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais), Beke (Président de la Fraternelle du 10^e de Ligne), Garain (Président de la Fraternelle Patton, 11 e Bn de Fus), Pirlot (Président de la Section de Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais), et le lieutenant-colonel Brevet d'Etat-Major Dieu (chef de Corps du 1 ChA).

L'adjudant-chef Fievet (admis à la pension de retraite) remit le stick d'adjudant de Corps à l'adjudant-chef Goffin qui fut reconnu par le chef de Corps.

La fourragère de l'ordre de Léopold fut remise par les anciens chefs de Corps et M. Hubert. M. Dourt remit la coupe de la ville de Marche au capitaine Maury (Comd 1 Cie). Le trophée omnisports Bn fut également remis à la 1 Cie.

Le général-major Champion (Président d'Honneur de la Fraternelle) remit le trophée du meilleur challenger au caporal Cavion (1 Cie) et aux VM Counasse (2 Cie) et Moderana (3 Cie).

La prise d'armes se clôtura par un défilé à pied précédé par un concert donné par la Musique des Forces de l'Intérieur.



Le général-major Liebens, Comd 1 Div., passe le 1 ChA en revue.



Après le dépôt de fleurs au monument des 1 et 4 ChA. De g. à dr.: lieutenant-colonel Debroux, MM. Dourt, Hubert, Beke, Garain, Pirlot et le lieutenant-colonel BEM Dieu.



Le général-major Champion, président d'honneur de la Fraternelle, remet le trophée du meilleur challenger au caporal Cavion et aux volontaires Counasse et Moderana.

REPANDEZ
LE
DRAPEAU
DE
L'ARDENNE

DERNIER RAPPEL

Il est encore temps pour verser le montant de votre cotisation pour l'année en cours. Le prochain bulletin ne sera plus expédié aux Chasseurs Ardennais non en règle. Paiement: 150 F minimum au compte 068-0627580-17 Fraternelle des Chasseurs Ardennais Section 1 ChA 5406 WAHA.

MEDAILLE DU MERITE

Notre porte-drapeau, l'adjudant Galderoux, a obtenu la médaille du mérite en bronze à notre congrès national de Ciney.

LE PEUPLE

Nous avons lu pour vous dans le Peuple du 15 juin: A Somme-Leuze. Les Chasseurs Ardennais ont battu les «Delforge» (4-3) Vendredi soir, sur le terrain de Somme-Leuze, l'équipe de football de la Cie EMS du 1^{er} Chasseurs Ardennais de Marche-en-Famenne a rencontré les «Delforge», cet incroyable «onze» ardennais formé par le père et ses dix fils. Deux des quatre filles que compte en plus cette famille sont mariées à des joueurs de football qui constituent la réserve de cette équipe peu commune.

Le public, assez nombreux, qui a suivi ce match, a été surpris tout comme l'arbitre d'ailleurs de la qualité du football qui a été produite par les deux équipes. Ce match a été tout autre chose que du folklore. Il s'est terminé par la victoire des militaires qui, pourtant, avaient été régulièrement menés à la marque durant le premier time, le repos ayant été sifflé sur le score 3-2 en faveur des Delforge. En seconde mi-temps, ces derniers n'ont plus pu surprendre le gardien des Chasseurs Ardennais. Par contre, le père Delforge, gardien de but de l'équipe familiale, a dû s'incliner à deux nouvelles reprises sur des tirs du lieutenant Flossigrol, le centre-avant de poids des «Bérets Verts» auteur des quatre buts marqués par l'équipe dont le capitaine Jacques était aussi le capitaine.

CHANGEMENT DE COMMANDANT EN SECOND

Le major Haas est passé au 12 Li.
Le commandant Goffinet a repris les fonctions de commandant en second.

CHANGEMENT D'ADJUDANT DE CORPS

L'adjudant-chef Fievet (admis à la pension de retraite) a remis le stick d'adjudant de Corps à l'adjudant-chef Goffin au cours de la cérémonie des Fastes Régimentaires.

PRESTATION DE SERMENT

Les SLT ci-après ont prêté serment: Ancion, Cruysmans-Dumcmt de Chassart.

PASSAGES

Majr Keutiens (Part BE Northag).
Lt Heniskill (Ci N° 4).
SLT Loutsch (4 TTr).
1 Sgt Maj Belva (en non-activité pour convenances personnelles pour un an).
Sgt Wons (Catil).

AGREATION CSOR

Les miliciens Debeer, Dekoster, Roskam, Davoise, Weris ont été agréés.

ARRIVEES

SLT Brunin.
Adjt Com Van Herk.
Sgt Lux, Tollet, Hendrickx, Debelles, Pirmez, Debeer, Dikmans, Bastin, Brams, Dehulster, François.



L'adjudant-chef Fievet vient de remettre le stick d'adjudant de corps à l'adjudant-chef Goffin.



M. Dour remet la coupe de la ville de Marche au capitaine Maury, Comd la 1 Cie.



Descente du cochier de Marloie.

CHEVRONS D'ANCIENNETE

Un premier chevron a été accordé au Cpl François J.L. et au Sdt Van Herck.

NOMINATIONS

Au grade de SLT: Brunin, Fustin.
Au grade d'Adj: Waroquier.
Au grade de Sgt: Hayot, Dubois, Michils, Velz, Pierret, Leveque, Poppe.
Au grade de Cpl: Wauty.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de Sgt: Roskam, Debeer, Weris, Dekoster, Davoise.
Au grade de Cpl: Cavion, Dumortier, Polinard, Ranquet, Vyverman, Stoz.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Durieux, Chavepeyer, Harraut, Jadboul, Saint Viteux, Franchimont, Bady, Benne, Grymonprez.

NAISSANCES

Sophie chez le 1^{er} sergent et Madame Adam et non pas chez le 1^{er} sergent-major et Madame...!
Lucie chez le SLT et Madame Legrain.

BREVET «B» COMMANDO

Le Sgt Fusulier et le Cpl Schobert ont réussi les épreuves et obtenu le brevet.

CAMP DE VOGELSANG

Du 25 mai au 5 juin, le 1 ChA était à Vogelsang. Une section du 5 RI (France) accompagnait les Chasseurs Ardennais.

La FNTDR (Fédération Nationale des Travailleurs Déportés et Réfractaires) a inauguré son nouveau drapeau le 9 mai.

Une délégation du 1 ChA sous la conduite du sergent DeFrance y participait. Parmi les autorités présentes on remarquait notamment M. le sénateur-bourgmestre Hanin, le colonel Brevet d'Etat-Major Dupont (Commandant la 7 Bde Inf BI), le lieutenant-colonel Chasseur (Commandant la Place de Marche), le lieutenant-colonel Brevet d'Etat-Major Dieu (Commandant le 1 ChA) accompagné de son adjudant de Corps, l'adjudant-chef Goffin, les échevins et conseillers communaux, les présidents des associations patriotiques du Grand-Marche et des communes avoisinantes accompagnés des membres de leur comité.

Très belle cérémonie patriotique où 33 drapeaux tricolores étaient présents.

M S A

Le 1 ChA participe à la MSA avec 100 marcheurs et organise le camp de Bastogne. Cette année le détachement 1 ChA loge au camp de Bastogne.



Remise de DH: adjudant Charlot, Waroquier; 1^{er} sergent-major Renard; 1^{er} sergent Lambert; caporal Borremans, Leleux.



Le major Bernard Goffinet, un Chasseur Ardennais de toujours.

NOMINATION

Le Cdt Goffinet a été promu major le 26 juin au cours de l'avant-dernière étape de la MSA. Nous le félicitons vivement.

APPEL AUX ANCIENS DES COMPAGNIES DE MARCHÉ D'AFRIQUE

Les anciens des compagnies de marche se réuniront le 19 septembre prochain au Camp Roi Albert.

Les instructions leur parviendront en temps opportun.

ENCORE UNE

Le 1 ChA a remporté l'épreuve du Chalfusas qui s'est déroulée à Bourg-Léopold le 25 juin 1981.

Participaient à la compétition: 1 C, 1Gr, 5 Li, 6 Li, 12 Li, 2 Cy, 3 ChA.



Prestation de serment.

APPEL AUX MEMBRES ADHERENTS

La Fraternelle désire réunir, pour entendre leurs avis et suggestions, les membres adhérents.

Une première réunion aura lieu le 5 septembre à Marche-en-Famenne, au Camp Roi Albert.

Elle sera organisée par la Section 1 Ch A mais est ouverte aux adhérents de toutes les Sections de la Fraternelle.

Les membres adhérents, qui peuvent être accompagnés de leur famille, auront ainsi l'occasion de retrouver des copains de régiment et de faire connaissance avec d'autres anciens du bataillon. Et aussi, de visiter les nouveaux quartiers du camp Roi Albert.

Programme de la journée

- 10 h 30 : Arrivée des participants. Visite du quartier.
- 11 h 30 : Hommage au monument aux morts des 1 et 4 Ch A.
- 11 h 45 : Réunion d'information.
- ± 12 h 30 : Déjeuner amical.

Le montant de la participation aux frais est fixé à 250 F tout compris.

Port du béret obligatoire.

Ceux qui ne seraient pas encore en règle de cotisation peuvent le faire en versant leur quote-part au compte 068-0627580-17 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section 1 Ch A, rue du Pénitencier 15, 5406 Waha.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(A découper et renvoyer à Marcel Leuris, vice-président national, secrétaire-trésorier de la section 1 Ch A, rue du Pénitencier 15, 5406 Waha, avant le 20 août).

Nom: Prénom
Adresse:
Classe:

désire prendre part à la «JOURNEE DES RETROUVAILLES» qui aura lieu à Marche-en-Famenne, le 5 septembre 1981.

Il sera accompagné de
son épouse
..... camarade(s) (1)

Date

SIGNATURE

(1) Biffer les mentions inutiles.

SUCCES COMPLET DU CONGRES NATIONAL A CINEY

A l'aube du dimanche 26 avril, le temps était peu engageant : une grande partie de l'Ardenne était recouverte d'une épaisse couche de neige, et il continuait à neiger; ailleurs, la pluie, souvent diluvienne, n'était relayée que par des giboules. Néanmoins, dès avant neuf heures, de nombreux autocars ou des voitures particulières déversaient à l'entrée de Ciney, place du Marché Couvert, les centaines de participants à notre 36^e congrès national.

CORTEGE

Les arrivants étaient accueillis par les sonneurs de cor de chasse, tandis que les personnalités, dont la liste figure par ailleurs, étaient reçus à l'Hôtel de Ville et se plaçaient sur le perron de celui-ci pour passer en revue le cortège qui, auparavant, effectuait un premier arrêt place des Chasseurs Ardennais où le président de la section organisatrice, Joseph André, déposa une gerbe de fleurs. Pour le défilé, le cortège était couvert par les majorettes et le cercle instrumental de Ciney, suivis des drapeaux et des membres de la section Houffalize-Chevetogne, en tête desquels leur président; puis, venaient nos autres drapeaux et les participants groupés par sections.

Au monument aux morts des deux guerres, M. Focant, premier échevin, remplaçant le député-bourgmestre, à l'étranger, prononça une courte allocution, disant la joie et la fierté de la capitale du Condroz d'accueillir les anciens Chasseurs Ardennais, alors que tant d'enfants de la région avaient servi et combattu dans leurs rangs. Le monument aux morts fut ensuite fleuri par le président national, le premier échevin et le président André.

OFFICE RELIGIEUX

La magnifique collégiale de Ciney était arch-comble pour la messe qui y fut célébrée par M. le Doyen Léonard, assisté du R.P. Albert, aumônier du maquis, de l'Abbé Félix, de l'Abbé Lucas, aumônier du 1^{er} ChA et de deux diacres, anciens Chasseurs Ardennais; le baron Goffinet et M. Compère. La chorale paroissiale, dirigée par Mme Marie-Paule Duchêne-Burton, donna un régal de haute qualité et l'on entendit même, dans la seconde partie de l'office, un chant remarquable par une émule de Maria Callas. L'hymne fut prononcée par le R.P. Albert, ancien aumônier du maquis de la région.

Il s'inspira des paroles de notre Souverain, le Roi Baudouin, au cours de son discours du 24 décembre 1963: «Ce qui fait une nation, c'est la volonté qu'ont ses citoyens de vivre ensemble et de réaliser, dans l'union, de grandes œuvres... La Belgique n'est pas seulement l'héritage des siècles passés: elle est une réalité vivante et une nécessité pour le bonheur de ses citoyens». Etablissant alors un parallèle avec l'Evangile de la messe de ce jour où l'Apôtre Thomas exigeait de voir les plaies de la Passion du Christ avant de croire à sa résurrection et à sa vie, il insista pour qu'une manifestation semblable à celle que nous vivons n'apparaisse pas simplement, aux yeux de tous et des plus jeunes, comme un retour sur le passé, un rappel des «vendredis-saints» de notre pays, une exhibition des souffrances dont beaucoup portent encore les traces dans leur chair. Certes, les Chasseurs Ardennais ont un passé glorieux qui remonte loin; les paroles de leur marche ne disent-elles pas «Nous évoquons, lorsque le jour s'achève, le souvenir des quatre fils Aymon»? Et, sans remonter si loin, les noms de Martelange, de Vinkt, de la Lys sont suffisamment éloquents. Mais l'héritage du passé, si grand soit-il, exige d'être une réalité vivante au cœur de chacun, lui inspirant, dans le présent, les vertus, les attitudes, les entreprises qui assurent non plus simplement la défense du pays, mais sa vie. Alors, les marques des souffrances du passé amèneront chacun, comme Thomas avec le Christ, à reconnaître que la Belgique que nous reconstruisons et que nous sommes n'est pas morte, mais, selon les paroles de notre Souverain, qu'elle est une réalité vivante et une nécessité pour le bonheur de ses citoyens.

Les organes étaient tenues par M. Joseph Guiot qui, à la fin de l'office, exécuta la Marche des Chasseurs Ardennais, en entier, et la Brabançonne.

SEANCE ACADEMIQUE

Puis, on gagna la fort belle salle de l'école communale des garçons où devait se tenir la séance académique prévue au programme. Après le salut aux drapeaux et la minute de recueillement à la mémoire de nos morts, le président excusa un certain nombre de personnalités empêchées d'être présentes, parmi lesquelles, outre le député-bourgmestre de Ciney: le lieutenant général Leboutte, les généraux Liebens, Bergléz et Groven; M. Lacroix, gouverneur de la Province de Namur, le colonel Tasioux, commandant militaire de ladite province, Mgr Mathen, évêque de Namur-Luxembourg, le lieutenant-colonel de Gendarmerie Houssier, commandant de Groupes territorial de Gendarmerie, M. Remacle, député-bourgmestre de Vielsalm, le baron Ryelandt et le colonel Millis, membres d'honneur de la Fraternelle, les colonels Magon, Lefebvre, Bêche, etc.

Le président remit ensuite la plaquette d'honneur de la Fraternelle à un grand ami des Chasseurs Ardennais: le sénateur-bourgmestre de Rochefort, M. Amand Dalem, qui devait se rendre à une autre manifestation.



Principales personnalités présentes

- Général-Major Raes, commandant la Division Mobilisation des Forces de l'Intérieur et la 3^e Circonscription Militaire.
- Colonel BEM Detrembleur, commandant l'Ecole d'Infanterie et la Province de Luxembourg.
- Amand Dalem, Sénateur-Bourgmestre de Rochefort.
- Louis Olivier, Député, ancien ministre.
- Général-Major e.r. L. Champion, Président d'Honneur de la Fraternelle ChA.
- Général-Major e.r. A. Stéphany, Ancien Commandant de l'Et. l'IRSD, la Division Mob. des FI et la 3^e Circonscription Militaire.
- C. Beke, Président de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e de Ligne.
- Lieutenants-Colonels BEM: Saintmard, commandant le 20 A; Dieu, commandant le 1ChA; Henriou, commandant le 3 ChA.
- Lieutenants-Colonels: Barbier, Commandant le 2 ChA; Debroux, Commandant le 4 ChA; Van Nieuwenhove, Commandant le 6 ChA.
- Colonels e.r. Lalière, Marlière, Deloigne, Moiny, Simon.
- Colonel BEM Castermans.
- Lieutenants-Colonels Siraux, Brisy, Bernard et Ferraro.
- J. Javaux, Bourgmestre de Martelange.
- J. Garain, Président de la Fraternelle «Patton».
- Focant, Warnon, Duchêne et Fonder, échevins de Ciney.
- A. Henin, Conseiller provincial et communal.
- Abbé Léonard, Cure-Doyen.
- R.P. Albert, Aumônier du maquis.
- Abbé Lucas, Aumônier du 1 ChA.
- M. Mordant, Préfet de l'Athénée Royal de Ciney.
- Lieutenant de Gendarmerie M. Stockmans.
- D. Noël, Commissaire de police à Ciney et Piroux, Commissaire adjoint.
- L. Piroux, Commissaire de police à Chevignogne.
- H. Flahaux, Président de l'Interfédérale.
- M. Milcamp, Conseiller communal.



La plaquette d'honneur de la Fraternelle au Sénateur-Bourgmestre de Rochefort.

Hommage à la plaque «Place des Chasseurs Ardennais».

Nos drapeaux.

Les personnalités devant l'hôtel de ville.

AUTOCOLLANTS

Après des milliers de décalcomanies, nous avons vendu déjà des dizaines de milliers d'autocollants «Résiste et Mords», à la hure laurée.

Cet article tient remarquablement à l'extérieur, notamment sur les carrosseries et les vitres de voitures.

Prix de vente (dans les sections): 20 F l'unité.

Discours du Président

Des extraits du discours, prononcé alors par le président national, figurent par ailleurs. Au seuil de celui-ci, le président rappela le souvenir d'un certain nombre de personnalités décédées au cours de l'exercice écoulé, annonçant d'abord le décès, le matin même, de notre ami Albert Got, vice-président de la section d'Arion. Parmi les noms cités, figuraient ceux du lieutenant général Ameryck, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, de la Comtesse Greindl, de Mmes Deloigne et Borgniet, d'Albert Dewez, beau-frère du président Mouzon, du colonel Goegebeur et de son épouse, décédés à quelques semaines d'intervalle, de Paul Talbot, ancien secrétaire-trésorier de la section de Virton, Noël Charon, Hubert Deom, vice-président de la section Aihus-Messancy-Aubange, Théo Rollin, délégué de Stierpench, et Raymond Lemaire, délégué de Longlier.

Assemblée générale statutaire

Vint ensuite la 36^e assemblée générale statutaire de l'a.s.b.l. Fraternelle des Chasseurs Ardennais. L'appel des sections indiqua que celles-ci étaient toutes représentées. Après un bref rapport du président concernant l'état de la Fraternelle — lequel excelle à tous égards — l'assemblée approuva le procès-verbal de la 35^e assemblée générale tenue le 27 avril 1980, les rapports du secrétaire national, du trésorier national, du trésorier national-adjoint et des commissaires aux comptes, et accorda, par ses applaudissements, décharge de gestion au conseil d'administration. Le projet de budget pour l'exercice 1980-1981, qui ressemble comme un frère à celui de l'exercice précédent, fut également adopté.

Ensuite, le président proposa à l'assemblée une formule d'augmentation éventuelle de la cotisation fédérale, à partir de l'exercice 1981-1982 qui débutera le 1^{er} novembre 1981. En fonction de certains éléments qui ne seront disponibles qu'au mois de septembre, le conseil d'administration a été mandaté par l'assemblée pour décider de porter le montant de la cotisation fédérale — c'est-à-dire de la ristourne que les sections doivent faire à la caisse nationale — de 80 à 100 F, et ce, répétées-le, en fonction des nécessités. Le conseil pourra éventuellement reporter cette augmentation à un exercice postérieur, le principe ayant été acquis à l'unanimité de l'assemblée. Il faut noter que deux excellents camarades, qui furent d'ailleurs fort applaudis, allèrent jusqu'à proposer de doubler la cotisation nationale. Nous n'en demandons pas tant...

Aux élections statutaires, furent élus, outre tous les administrateurs représentant les sections sortants: MM. Gaston Eppe, premier vice-président national, Fernand Crochet, trésorier national et le colonel Albert Renson, administrateur du bulletin. D'autre part, M. Marcel Antoine représentera la section de Namur au conseil.

Le congrès national de 1982 se tiendra à Huy, et celui de 1983 à Vielsalm.

Le colonel Simon, président de la Fraternelle de l'Armée Secrète pour la région de Ciney, proposa que la Fraternelle accepte en qualité de membres adhérents, et selon certaines conditions, ceux qui, n'étant pas Chasseurs Ardennais en 1940, ont porté le baret vert des Chasseurs Ardennais dans les maquis de la-Résistance. La proposition a été agréée en principe, et le conseil d'administration est chargé de mettre au point une formule qui fera l'objet d'une modification des statuts, éventuellement, lors de la prochaine assemblée générale.

Il fut encore décidé d'envoyer des télégrammes de loyalisme au Roi et à la Reine, et au Roi Léopold.

Allocution du président d'honneur

Vint alors l'allocution du Général Champion, président d'honneur de la Fraternelle, dont le texte est également reproduit par ailleurs. Ce discours fut très chaleureusement acclamé, comme l'avait été celui du président national.

Honneurs

Une plaquette de la Fraternelle a été remise, en guise de remerciement, au colonel e.r. Simon qui avait notamment largement contribué à la préparation du congrès. Ensuite, les généraux Champion, Stéphany et Raes remirent les distinctions dans les Ordres nationaux qui ont été octroyées à des dirigeants de la Fraternelle: la liste figure par ailleurs. Les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne furent également remises à René Laurant, porte-drapeau de la section du Brabant.

Trois médailles d'or devaient être remises, dont une à Albert Giot: celle-ci fut déposée sur son cercueil, le jour des obsèques. Le général Champion remit les deux autres médailles d'or respectivement à Roger Hardy, président de la section de Bouillon, et à Theo Ledent, secrétaire-trésorier de la section de Neuchâteau-Librumont.

Quant aux médailles d'argent, au nombre de vingt-huit, et de bronze, au nombre de cinquante-six, elles furent confiées aux présidents de sections qui remirent les décorations après l'assemblée, ou qui les remettirent lors de cérémonies organisées dans les sections.

Il était environ 13 heures quand la séance fut levée.

LE BANQUET

On gagna, toujours sous la pluie, les deux immenses salles qui avaient été réservées pour le banquet auquel participèrent la plupart de ceux qui étaient venus pour le congrès. On a servi quelque huit cents repas: d'une part au restaurant de l'Athénée Royal, et d'autre part, au restaurant du marché couvert. L'ambiance était à la hauteur de la réputation des Chasseurs Ardennais. Et enfin, l'après-midi, malgré des flocons de neige, chacun regagna son foyer, heureux et optimiste.

A l'année prochaine, à Huy.



Discours...

du Président national

Notre Fraternelle est entrée, le 9 septembre 1980, dans sa 36^e année d'existence. En fait cependant, ce jour de 1945 à Libramont et dans l'enthousiasme, on se borna à prendre la décision de créer une fraternelle unitaire, et à désigner un comité provisoire dont le président d'honneur était le Lieutenant Général Ley et le président effectif le Général Descamps, soit nos deux Commandants de Divisions, comité qui comprenait deux représentants par régiment. Votre serviteur fut désigné par le Général Descamps comme secrétaire provisoire: il lui incombait ainsi notamment de préparer l'organisation de la Fraternelle et d'élaborer les statuts.

L'association sans but lucratif «Fraternelle des Chasseurs Ardennais» fut effectivement fondée à Arlon le 9 février 1946, et ses statuts publiés au Moniteur Belge du 2 mars 1946. C'est avec émotion que revoyant, l'autre jour, ces documents premiers, j'ai constaté que j'étais le seul survivant parmi les membres fondateurs, et aussi parmi ceux du premier comité central. La première assemblée générale se tint à Arlon le 12 mai 1946, et le premier numéro de notre bulletin «Le Chasseur Ardennais», dont j'ai eu



également l'honneur d'être le créateur, sortit de presse en décembre 1946 également.

Au cours de ces 35 années écoulées, notre association a connu de nombreuses heures exaltantes, des cérémonies particulièrement grandioses telles les célébrations des anniversaires de la remise de nos drapeaux, les inaugurations du monument national le 11 mai 1952, et du monument rénové le 5 octobre 1975, celles des monuments de Vinkt, de Temploux et d'ailleurs; mais aussi, que de deuils ont jalonné cette route déjà longue: nos trois premiers présidents, nos deux premiers secrétaires nationaux, le premier trésorier national, et tant de dirigeants nationaux et sections, et aussi tant de camarades qui avaient survécu aux épreuves des combats de 1940, de la captivité, des batailles de la résistance et de la libération.

«Les vieux soldats ne meurent jamais» dit l'hymne national irlandais. Nous dirons, quant à nous, qu'ils ne meurent jamais tout à fait si leur souvenir se perpétue dans le cœur de ceux qui restent.



Vue partielle des participants, face au monument aux morts.

Discours du premier échevin de la ville de Ciney.

L'hommage aux morts.



Ce grand rassemblement annuel autour duquel se greffent de nombreuses autres manifestations a, avant tout, pour objet de nous retrouver dans l'esprit de camaraderie du grand mouvement de fraternité qui est nôtre. Pour nous recueillir d'abord à la mémoire de nos glorieux morts et des autres qui ont, peu à peu, quitté les sentiers de la vie. Tous, nous sommes appelés à atteindre un jour ou l'autre ce que Maurice Genevoix appelle «la rive du grand passage». Et c'est ce même écrivain, récemment décédé à 90 ans, rescapé par miracle de l'enfer de Verdun et devenu alors essentiellement un amoureux de la nature, qui écrivait «Survivre, ce n'est pas seulement cueillir le jour qui passe, mais l'accueillir comme une révélation».

Nous nous retrouvons aussi pour affirmer notre désir de vivre en paix, légitime revendication de ceux qui ont tant donné à leur patrie et à la société dans laquelle ils vivent. Nous voulons que notre élan de solidarité contraste avec l'individualisme de ceux qui se réjouissent dans l'égoïsme. Nous voulons que les générations qui nous suivent réfléchissent au sens profond de l'expérience qui, dans des périodes particulières, a marqué notre vie, et qu'elles en tirent parti. Et plus particulièrement en ce qui nous concerne nous, les Chasseurs Ardennais, nous tirons notre force de l'esprit particulier qui nous anime, fondé largement sur notre attachement à des traditions originales, à nos régions d'origine et d'adoption.

A ce propos, je voudrais rappeler, dans un bref survol historique, comment la région condrusienne où nous tenons congrès aujourd'hui est devenue une zone... ardennaise sur le plan du recrutement militaire. Il ne faut pas attendre de cet exposé des détails trop longs qui nous conduiraient à une véritable étude historique. Schématiquement parlant, souvenez-vous: 1933, M. Devèze devient ministre de la Défense nationale, et c'est un partisan avéré de la défense à la frontière. Première mesure, le 10 mars de la même année: le 10^e régiment de Ligne devient régiment de Chasseurs Ardennais. Le 11 octobre, il est décidé par M. Devèze d'accroître le recrutement régional et de créer trois groupements mixtes à Arlon, Bastogne et Vielsalm, composés chacun d'un bataillon-cycliste constitué de volontaires de carrière formés à Beverlo, et d'un bataillon à pied résultant de la répartition des trois bataillons qui se trouvaient à Arlon; on y ajoute un groupe d'artillerie motorisée qui arrive à Arlon le 25 septembre 1934. Le plan Devèze rencontre diverses oppositions au sein de l'armée, et c'est particulièrement le conflit entre le Ministre et le Lieutenant Général Nuyten, chef d'Etat-Major général.

Événement important en mars 1936: la réoccupation de la Rhénanie, suivie presque immédiatement du départ de M. Devèze et de son remplacement par le Général Denis.

La commission mixte créée en 1936 définit une nouvelle politique. Le problème de la défense intégrale à la frontière se trouve modifié, cette défense n'étant réalisable que si nos alliés, essentiellement français, pouvaient arriver à temps pour nous épauler. En outre, la reprise économique fait que de nombreux volontaires de carrière retournent dans leur pays d'origine pour reprendre des activités civiles.

En octobre 1936, on décide de transférer à Namur l'Etat-Major de la Division des Chasseurs Ardennais, et en avril 1937, la Compagnie Ecole, la battene école ainsi que le groupe d'artillerie s'en vont à Namur également. Au début de 1937 aussi, il est décidé qu'il n'y aura plus, à la frontière, que des troupes instruites et que, dès lors, l'instruction se fera de l'autre côté de la Meuse, c'est-à-dire que l'on constitue des échelons arrières à Flawinne, Seilles et Antheit, respectivement pour les 1, 2 et 3^e Chasseurs

(Continuation page suivante)



Le dépôt de fleurs.

La minute de recueillement. A l'extrême-gauche, le regretté major Eppo.

Un coin des assistants à la séance académique.

Ardennais, ainsi que des dépôts de mobilisation. De ce fait et de l'élargissement de la composition des Chasseurs Ardennais, les zones de recrutement régional, d'abord essentiellement limitées au Luxembourg et aux franges de la frontière de la province, s'étendent progressivement; d'abord aux cantons de Gedinne, Beauraing, Rochefort, Ciney, Dinant, Somme-Leuze, et aussi de certains cantons du sud de la province de Liège; et puis, on va gagner même les régions de Namur, d'Andenne et de Huy, et même, pour certains, de Liège et de Veniers.

Et c'est ainsi qu'attachés à un régionalisme de bon aloi qui s'inscrit dans un esprit national véritable, on a pu voir, après les Gamaïtis, que des Famennois, des Condruziens et même des Namurois, des Andennais, des Hutois et jusqu'à des Liégeois se sont trouvés fiors d'être appelés Ardennais quand ils portaient le béret vert à la hure.

Je conclusai par quelques considérations générales, sans autre transition.

La crise de société qui se développe surtout dans les pays industrialisés, depuis un certain nombre d'années, risque de plus en plus de muer en crise de démocratie, d'autant qu'est venue s'y ajouter la crise économique la plus grave que nous ayons connue durant ce siècle; grave parce que plus structurelle que conjoncturelle, à la différence de celle des premières années 30. Et notre pays s'en trouve particulièrement frappé. Et pourtant, nous avons l'avantage d'occuper une position géographique idéale, au cœur de la région la plus active, la plus évoluée du monde; au point de rencontre non seulement de toutes les voies de communication, mais surtout des trois grandes civilisations occidentales (française, anglo-saxonne et germanique) dont nous sommes, en quelque sorte, le creuset. Nous avons un pays qui était riche, qui fut le premier du continent européen à s'industrialiser. Nous avons une main-d'œuvre active, aimant le travail bien fait et particulièrement habile. Mais nous détenons le record du chômage par rapport à la population active de tous les pays industrialisés. Nos usines ferment les unes après les autres, après qu'on y ait souvent jeté, à fonds perdus, des sommes considérables, alors qu'il eût fallu plus tôt faire les réformes nécessaires, et surtout, les adaptations aux nouvelles exigences du marché international. Il eût fallu aussi faire ce qui se pratique aux Etats-Unis, au Japon et, dans une large mesure, en Allemagne: remplacer les usines qui ont cessé d'être viables par des usines nouvelles, fabriquant de nouveaux produits à technologie plus avancée, en tenant compte surtout de l'expérience de notre main-d'œuvre.

Ah! Certes, nous vivons dans un singulier pays. Alors que nous disposons de tant d'atouts, nous sommes le pays des divisions, le pays divisé contre lui-même, divisé dans ses partis, divisé à l'intérieur de ses partis. La seule union nationale est celle des intérêts opposés mais conjoints pour sauvegarder les droits acquis. Périclisse la nation, périssent le pays et ses institutions, pourvu que l'on garde ses privilèges! C'est une personnalité dont je n'ai pas retrouvé le nom qui écrivait, il y a déjà pas mal d'années: «Les privilèges sont chair qui tient aux ongles des Belges».

Nous vivons dans un singulier pays où l'on pratique, comme nulle part ailleurs, l'art de ne pas gouverner, l'art de ne pas décider; où quand on prend une décision, il suffit de quelques réactions et de quelques manifestations pour que tout soit à recommencer. On se plaint de l'Etat-moloch mangeur d'hommes et d'argent, mais dans toutes les classes de notre société, dans tous nos groupes de pression, chacun demande toujours davantage mais refuse, en même temps, de consentir des sacrifi-

ces, sinon sur le dos des autres. Et pourquoi les appétits ne grandiraient-ils pas puisqu'il suffit de manifester, de protester, de revendiquer pour que l'Etat s'incline et renonce? Un économiste doctrinaire du XIX^e siècle nommé Bastiat écrivait: «L'Etat est la grande licition à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde».

Un Etat est devenu une mécanique monstrueuse qui ne se contrôle plus, qui ne se maîtrise plus, pour autant qu'il ne soit pas devenu un mythe, et qui est plutôt contrôlé et dirigé par des forces obscures ou des groupes de pression. Certes, ces derniers sont légitimes, pour autant qu'ils n'aient pas le pouvoir de décision: ils représentent parfois d'heureuses limitations au pouvoir absolu, à la condition qu'ils soient responsables et qu'ils puissent répondre de leur action, en prendre la responsabilité. Mais il appartient finalement à l'Etat de faire en sorte de rétablir l'équilibre et de se montrer plus fort, en tout cas, que chaque groupe de pression considéré isolément.

Nous sommes, disais-je, un singulier pays, et nous vivons dans une société tout aussi singulière où l'on a plus de considération pour les objecteurs de conscience que pour ceux qui accomplissent leur devoir national. Dans un pays où les honneurs de la radio et de la télévision officielles, payées par tous les citoyens, sont réservés à tous ceux qui contestent, qui critiquent, qui manifestent contre la société, contre l'Armée, contre la défense nationale. Dans un pays où cette même radio et cette même télévision officielles, quand elles «s'intéressent» aux anciens combattants et aux victimes de la guerre, s'attachent, le plus souvent, à les ridiculiser. Nous sommes dans une société où l'on accorde plus d'attention aux assassins et aux contestataires en tous genres qu'aux braves gens; dans une société où

l'accusé est toujours la victime, et l'agressé le responsable. Nous sommes un pays désarçonné et quelque peu désaxé dans la situation dramatique qui est la sienne, et qui a besoin d'un nouvel esprit, d'une nouvelle direction, et surtout du consensus — puisque le mot est à la mode — de tous les citoyens pour qu'il puisse survivre.

Et cependant, ce pays que l'on peut tant critiquer, ce pays, c'est le nôtre, celui que nous devons aimer et servir, celui pour l'existence duquel tant de camarades ont donné leur vie parce qu'ils croyaient, dans leur illusion, que leur sacrifice en ferait un pays plus beau, plus vigoureux, plus fier, plus uni et plus fraternel. Et pourtant, comme l'écrivait encore Maurice Genevoix: «Le sang à vingt ans, c'est plus cher que le pétrole!».

C'est un truisme cependant que d'énoncer que plus que jamais, la Belgique a aujourd'hui besoin d'être gouvernée; mais elle doit l'être par des hommes sérieux, pondérés, raisonnables, courageux et compétents, insensibles aux pressions d'où qu'elles viennent pour ne répondre de leur gestion que devant leur conscience, soucieux uniquement du bien public, c'est-à-dire de l'intérêt général, et qui ont le courage de faire fi des intérêts particuliers et qui seront capables s'il le faut — et c'est sans doute de l'héroïsme — de sacrifier leur avenir politique à l'intérêt général. Servir avant de servir. Que ceux qui prétendent nous diriger nous guider, aient le courage de faire leur devoir, c'est-à-dire qu'ils s'attachent à sauver ce pays de ses tantâmes, de ses divisions malsaines, du refus de voir en face notre situation réelle; qu'ils soient capables de prendre des décisions impopulaires, de trapper où il le faut et de mettre fin à de sordides combinaisons conduisant à l'appauvrissement du pays, sinon à une catastrophe économique et sociale.



Une plaquette-souvenir au colonel e.r. Simon, président des fraternelles de l'IAS.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami:

Lucien LECLERE, s.a.

assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23



Allocution

du général e.r. Lucien Champion,
Président d'honneur de la Fraternelle

Je sais bien, mes chers camarades, que l'on considère facilement dans ce pays qu'un vieux soldat ne peut plus avoir les idées très claires, surtout quand il prétend parler d'expérience. On ne l'a pas envoyé dire naguère à quelques-uns de nos anciens lieutenants-généraux lorsqu'ils ont voulu, dans la continuité de leur conscience du service de l'Etat, faire entendre ne fût-ce qu'un faible écho de raison en matière de défense. Aussi ne me réclamerai-je que de notre commune qualité de citoyen pour vous demander d'abord votre attention et ensuite, à travers mes propos, de m'entendre.

J'ai beaucoup hésité à vous adresser la parole aujourd'hui. Lorsque je l'ai fait pour la dernière fois (c'était à Marche en 1979, et j'évoquais déjà les voies incertaines où nous nous trouvions engagés), je vous avais dit que l'on peut s'illusionner d'idéologies sans que cela change rien aux faits, et que les fanatismes de tout bord — ou les groupes de pression, d'où qu'ils viennent — nous réapprendraient bien vite que rien n'est pire qu'un aveuglement volontaire devant la peur des réalités.

Et que le danger est d'ailleurs en nous-mêmes, autant qu'il pourrait ressurgir de l'extérieur. Et que la guerre, déjà bien installée, des matières premières et des sources d'énergie nous démontrait à quel point l'Europe occidentale tout entière se trouvait confrontée à des dangers pressants.

Oui, mes camarades, je vous ai alors parlé de guerre pour définir ce que nous vivons depuis 1973 et que nous n'avons pas fini de subir. Car les ébranlements mondiaux de l'économie demanderont d'autant plus de temps pour être dominés, que nous y ajoutons pour notre part le goût suicidaire de la désagrégation nationale.

Or, il y a un mois à peine que la plus haute autorité morale et constitutionnelle de notre pays a usé de ce même vocable de «guerre» pour nous rappeler à tous, mais d'abord aux principaux responsables dans les domaines politique, économique et social, les dangers que nous traversons et ceux qui nous attendent encore. Je prendrai donc la liberté de citer quelques phrases de ce message royal, puisqu'aussi bien elles devraient s'être gravées au fer rouge dans le cœur et la mémoire de tout ce qui se prétend encore Belge en Belgique!

«LE MOMENT EST VENU OÙ LES DIFFERENDS DE TOUT GENRE DOIVENT PASSER AU SECOND PLAN PAR RAPPORT A DES MESURES DE SAUVEGARDE. SI NOUS ETIONS EN GUERRE, C'EST CE QUE NOUS FERIONS. OR, NOUS SOMMES EN GUERRE: GUERRE POUR LA SURVIE DE NOTRE APPAREIL ECONOMIQUE, POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS ET SURTOUT DES MOINS FAVORISES.

POUR NOTRE PLACE DANS LE MONDE».

Où ne nous laisserions-nous pas glisser, où se pourrait-il qu'on nous entraîne, si un tel appel (si un tel rappel!) ne galvanisait pas nos consciences en même temps que la volonté de nos dirigeants?

C'est le moment, ou jamais, d'y réfléchir mes camarades. Et n'allez surtout pas croire que rien ne peut plus tenir à la fermeté d'âme, à l'abnégation, à l'honnêteté morale de chacun et où que l'on se trouve! C'est quand le citoyen lui-même abandonne ainsi les fondements d'un civisme de liberté que l'on peut tout craindre des dissensions internes comme des menaces extérieures.

Souvenez-vous! Nous n'avons jamais rien appris d'autre ensemble, nous n'avons jamais rien professé d'autre, ni appliqué, chacun à notre place, quand il s'est agi de la survie de notre Pays.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LES ORDRES NATIONAUX, REMISES A DES DIRIGEANTS DE LA FRATERNELLE

Officiers de l'Ordre de Léopold II

- Charlot Grimonster,
Trésorier national adjoint
- François Guiot
Secrétaire national

Chevaliers de l'Ordre de Léopold

- Auguste Colle
Trésorier de la section du Brabant
- Roger François
Président de la section de Florenville

Chevaliers de l'Ordre de la Couronne

- Fernand Crochet
Trésorier national
- Albert Gustin
Président de la section du Brabant

Chevaliers de l'Ordre de Léopold II

- Eugène Devoghel
Trésorier de la section de Liège-Verviers
- Edouard Kleis
Président de la section de Bertrix-Paliseur
- Norbert Louis
Vice-Président de la section de Bastogne-Martelange-Vaux s/ Sûre
- Désiré Pirlot
Président de la section de Marche-en-Famenne
- Joseph Ricaille
Secrétaire-Trésorier de la section de Houffalize

— Corneille Sevenants

- Président de la sous-section de Molenbeek-St-Jean
- Léon Spoidenne
Président de la section d'Athus-Messancy-Aubange

Médaille d'Or de l'Ordre de la Couronne

- Julien Dumont
Membre du Comité de la section de Vielsalm

Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II

- André Perin
Secrétaire de la section d'Athus-Messancy-Aubange



Les décorés entourant le président national.

Fernand Crochet et Albert Gustin.



François Guiot et Charles Grimonster.



Auguste Colle et Roger François.



Norbert Louis et Désiré Pirlot.

MEDAILLES D'OR (3)

- Section d'Arlon**
Albert Giot, vice-président
- Section de Bouillon**
Roger Hardy, président
- Section de Neufchâteau-Librumont**
Théo Ledent, secrétaire-trésorier

MEDAILLES D'ARGENT (28)

- Section d'Arlon**
Mme Elise Borschette, Vve Auguste Schmitz, Arlon
- Section d'Athus-Messancy-Aubange**
Albert André, vice-président
- Section de Bouillon**
Alphonse Dourte, Pussemange-Sugny
- Section du Brabant**
Albert Larsimont, La Hulpe
- Section de Houffalize**
Albin Boreux, Ave-et-Auffe
Pierre Delosse, Gros-Fays (Oizy)
Adriemar Demuyck, Aiseau
Jean Guslin, Ambly
Armand Jacques, Daverdisse
Auguste Jadot, Barvaux-sur-Ourthe
Antoine Jamagne, Palange (Septon)
Georges Lamotte, Boivaux (Han s/Losse)
Jules Lavis, Haversin
Hubert Magerotte, Mirwart
Joseph Mazy, Fronville
Denis Merry, Gembes
René Moussel, Emptinne
Albert Renault, Transinne
Albert Roisoux, Ciney
Augustin Wigny, Redu
Louis Winand, Gouvy
Noël Charon, Leval-Chaudeville (à titre posthume)

Section de Liège-Verviers

Adjudant Mathieu, 20 A

Section de Namur

Louis Schaus, Jambes

Section de Neufchâteau-Librumont

Georges Lambert, Eby

Section de Vielsalm

Camille Alloo, Bruges
Georges Goguin, Harzé
R. Vandenmeersch, Adjudant de Corps du 3 ChA,
Vielsalm

MEDAILLES DE BRONZE (56)

- Section d'Arlon**
Gaston Duchaine, Arlon
Joseph Pastoret, Sterpenich
Firmin Steimes, Heinstert
Raymond Watin, Arlon
- Section d'Athus-Messancy-Aubange**
Jean Fery, vice-président, Aubange
Marcel Segers, Athus
- Section de Bastogne-Martelange-Vaux s/Sûre**
Marcel Maldague, Hosières (Vaux s/Sûre)
Emile Michat, Longvilly
Joseph Subout, Houmont (Tillet)
Louis Zinje, Bastogne

MEDAILLES DU MERITE DE LA FRATERNELLE Promotion 1981



Roger Hardy.

Théo Ledent.



Section de Bertrix-Paliseur

- Edgard Galloy, Paliseur
Edgard Guebels, Saint-Médard
Marcel Warin, Assenois-Offagne

- Section de Bouillon**
Pierre Arnould, Sensenruth
Roger Arnould, Vivy
Victor Bodart, Bouillon
Gustave Bourgeois, Bouillon
René Clarinval, Corbion
Albert Deprez, Poupehan
Pierre Grégoire, Ucimont (Botassart)
Robert Groenenberger, Bouillon
Jean Jaumain, Bouillon
Gabriel Jaminet, Corbion
Joseph Lemasson, Les Hayons
Victor Matot, Rochehaut
Léopold Rochet, Dohan

Section du Brabant

- Henri Burnet, Amance (F)
François Collin, Bruxelles
Alfred Vaerewyck, Bruxelles

Section de Florenville

- Charles Saubouin, Laiche (Chassepierre)

Section de Houffalize

- Jean Lombet, Mont-Gauthier

Section de Liège-Verviers

- (l') Abbé Lamy, Jeneffe-en-Hesbaye
Marcel Mossoux, Fémalle-Grande

Section de Marche-en-Famenne

- Joseph Burneril, Marche-en-Famenne
Christian Dourt, Echevin, Marche-en-Famenne
André Housiaux, Hologne (Marche-en-Famenne)
Oscar Jeanjean, Marche-en-Famenne
Albert Lambert, Aye
Joseph Mousny, Bande
Florent Rome, Marche-en-Famenne
Jacques Rulkin, Bande
Albert Warnier, Bande

Section de Namur

- René Deprez, Saint-Servais
Georges Matagne, Dinant
Robert Pany, Jambes

Section de Neufchâteau-Librumont

- Albert Fourny, Eby
René Marbehan, Saint-Pierre
Edouard Pierlot, Warmfontaine
René Robinet, Saint-Pierre

Section de Saint-Hubert

- Louis Emprunt, Vesqueville
Louis Jadot, Beauraing
Jean Raymond, Hatrival

Section de Vielsalm

- Léon Dupuis, Vielsalm
Albert Thomas, Lefte

Section de Virton

- Léon Jacquemin, secrétaire, Dampicourt (Virton)

Section 1 ChA

- Adjudant Henri Galderoux, porte-drapeau

25 avril 1982:

CONGRES NATIONAL à HUY

On accepte des versements
pour le soutien du bulletin

Au C.C.P. 000-0344969-37 :

Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon



3. CHASSEURS ARDENNAIS

FASTES REGIMENTAIRES

Désireux de s'ouvrir aux familles et aux anciens, le 3^e Chasseurs Ardennais a organisé ses fastes régimentaires 1981 sous le signe de la porte ouverte.

Le 21 mai au soir, un hommage était rendu au monument des 3^e et 6^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm.

Le lendemain, dès 9 heures du matin, les portes du quartier s'ouvraient aux parents et anciens.

En différents endroits du quartier, des stands montraient au public ce que peut être un bataillon d'infanterie légère et, sur les pistes d'obstacles et de cordes, se déroulaient des démonstrations d'audace.

Pendant ce temps, sur les terrains de sport, avaient lieu les finales des compétitions sportives inter-compagnies.

Des 11 h 30, on pouvait se restaurer au self-service. Plus de 200 personnes participèrent à ce repas en commun.

A 15 h 30, une parade réunissait tout le monde au Parc Communal de Vielsalm, pour la circonstance baigné de soleil.

Une foule nombreuse, principalement composée de parents et d'anciens, assistait à la parade.

Le lieutenant-colonel BEM Henriou, chef de Corps, après avoir remercié les autorités présentes et le président de la cérémonie, le col BEM Didden, Chef EM Div Trg FI, s'adressa aux Chasseurs Ardennais en ces termes:

Chasseurs Ardennais du 3^e Régiment les fastes que nous célébrons aujourd'hui doivent être pour nous tous une fête, une fête sur deux plans, celui du Souvenir et celui de l'Amitié, comme il est de tradition chez nous.

Le souvenir, car nous tenons à proclamer bien haut que nous sommes conscients de ce que nous devons à nos anciens, que nous savons que nos racines remontent bien loin et se nourrissent aux exploits et aux sacrifices de ceux qui combattirent à Namur, Essen, Cortemarck, Termonde et sur l'Yser en 14-18; De ceux qui étaient dans les Ardennes, à Vinkt et sur la Dendre en 40. Tous ces noms inscrits en lettres d'or sur notre drapeau en font sa gloire; ils sont nos guides et nos exemples.

L'amitié, car nous ne vivons pas hors du temps, car nous sommes des hommes comme les autres et qu'après une année de labeurs souvent obscurs, nous aimons recevoir nos amis pour leur dire voilà ce que nous sommes, voilà ce que nous avons fait, voilà ce que nous voulons faire.

Was wir gemeinsam in knapp einem Jahr unternommen haben, wann ganz einiach jedesmal JA zu sagen, wenn jemand uns etwas fragte: sei es für die Wache an den Königshäusern, in Zeebrugge, Tihange oder anderswo; sei es für das Training und die Ausbildung der Reserveoffiziere, sei es um den befreundeten belgischen Einheiten oder den Alliierten zu helfen bei ihren Übungen.

Was wir noch laten war natürlich unser Training im Quartier, auf dem Feld, im Lager, mit dem



Un aperçu des dispositions des troupes de la 3^e Ci.



Le groupe des décorés.

Ziel so schnell und so gut wie möglich für alle Fälle bereit zu sein. Jeder weiss, was es dem Infanteristen an Kraft kostet um durchzuhalten, um sich selbst zu meistern, und um an sein Ziel zu kommen. Aber welche Genugtuung, wenn wir nach und nach zu einem richtigen Ardennerjäger heranreifen, fähig zu kämpfen und zu siegen.

Was für eine tolle Verwirklichung auch, dass der Sturmgeschützensreit glorreich in diesem Jahr von unserer 3. Kompanie gewonnen wurde, vor allen anderen Infanterie-Einheiten.

Was wir jetzt vorhaben lässt sich mit einem Wort ausdrücken: Weitermachen! ... Und diejenigen, die bald entlassen werden: Das sie den Geist eines Ardennerjägers behalten, damit sie, wenn sie danach gefragt werden, fähig sind zu halten und zu beißen.

Quant à vous jeunes recrues des compagnies d'instruction vous devez savoir que vos premiers pas dans la vie militaire que vous accomplissez chez nous, sont d'une extrême importance. Profitez de ces quelques semaines pour emmagasiner un maximum de notions, pour vous épanouir sur le plan physique, pour acquérir cet esprit de lutte et, pour que l'on

puisse dire enfin dans vos futures unités: «ceux-là, ils sont passés par le 3 ChA!».

Le Chef de Corps a ensuite remis les décorations suivantes dans les ordres nationaux:

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Leopold II aux Adjt Chef Muller, Capelle et Struyven et à l'Adjt Hemroulle;

Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne aux Adjt Cansse et Collienne et au 1^{er} Sgt Maj Fréches.

Le Chef de Corps a également procédé à la remise du Challenge Fusilier d'assaut au Lt Ghysel Comd la 3^e Cie, laquelle représentait le Bataillon aux différentes épreuves partielles. Il lui a remis aussi le Challenge Div Trg qui récompense l'unité de la division qui a obtenu le plus de points au Challenge Fusilier d'Assaut. Enfin, le Cdt Marlar Comd Cie EMS et l'Adjt Cha' Donray, Adjt Cie ont reçu des mains du Chef de Corps la trophée sportif qui récompense la Cie qui a obtenu le plus de points à la compétition sportive du matin.

La cérémonie se termina par un impeccable défilé des troupes rythmé par la musique des Forces de l'Intérieur.



Le peloton vainqueur du Challenge Fusilier d'Assaut.

CHALLENGE FUSILIER D'ASSAUT

Du 23 au 26 février, un peloton de la 3^e Cie a brillamment réitéré l'exploit de décembre, à savoir, remporter la victoire partielle au Challenge Fusilier d'Assaut.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Du 1^{er} au 5 mars, la Cie EMS a envoyé un Det de garde à Zaventem.
- Du 16 au 20 mars, la 3^e Cie a participé à une manœuvre avec le bataillon Luxembourgeois dans la région de Diekirch et Vianden.
- Du 16 au 27 mars, le Bn a effectué un camp d'entraînement à Leopoldsborg.
- Du 23 au 27 mars, le Bn a organisé un CPX au profit des candidats lieutenant-colonels de réserve dans le cadre de la DMT.
- Du 4 au 8 avril, la 3^e Cie a monté de garde à Tihange.
- Les 7 et 14 avril, démonstration de la 3^e Cie pour le cours Capt Rés.
- Du 27 au 30 avril, le Bn a effectué un FTX dans la région de Marche-en-Famenne.
- Du 4 au 15 mai, la 3^e Cie a participé à un camp d'entraînement à Leopoldsborg.
- Les 12 et 13 mai, le Pl Mor 4*2 a effectué un tir à Eisenborn.
- Le 26 mai, la 3^e Cie a participé à un Ex Escape au profit du 3^e Wing Tac.
- Le 27 mai, la 3^e Cie a participé au Mémorial Day à Bastogne.
- Du 26 au 30 mai, la Cie EMS a monté de garde à Tihange.
- Les 30 et 31 mai, la 3^e Cie a participé à la Marche de Diekirch.
- Le 31 mai, une section a rendu les honneurs à l'occasion de l'inauguration d'une rue des Chasseurs Ardennais à Tihange.

BREVET MILITAIRE

Ont reçu le brevet militaire, les Cpl Visé, Anzalone, Hotchamps et les Sdt Schumacher, Barbette, Desorbay, Ghislain, Portetelle, Kreischer, Va Hove, Loffet, Rademacher G., Keutgen, Hennes, Alemanns, Rademacher D., Straszek.

CHEVRONS D'ANCIENNETE

Les Cpl Baert, Fellen, Georges ont reçu le 1^{er} chevron d'ancienneté.

PRESTATIONS DE SERMENT

Les SLI Mil Vanderoeck et Pierre ont prêté serment le 13 mars 1981.

Le Chef de Pl, accidenté à l'entraînement, a été remplacé par son adjoint, le 1^{er} Sgt Haccourt. Grâce à cette victoire, le Challenge annuel a été gagné par le 3^e Chasseurs Ardennais. Il a été remis officiellement aux fastes de l'Ecole d'Infanterie.

ARRIVEES

- Le Sdt VM Verdebout est venu de 51 Bn Log le 6 janvier 1981.
- L'Adjt Cor Mostaert est venu de Erms le 19 février 1981.
- L'Adjt Cor Nocard, Camby, Bodson sont venus de l'EI le 27 février 1981.
- Le Sdt VM Yacenne est venu de 2 Cdo le 23 Mars 1981.
- Le Cpl VM Moreels est venu du 1 CTA le 18 mai 1981.
- Le Sdt VM Demetschaere est venu de CI N° 1 le 15 juin 1981.

DEPARTS

- Le 1^{er} Sgt Hautain passe à 67^e Cie Gn le 9 mars 1981.
- L'Adjt Verschueren passe au CI N° 1 le 30 mars 1981.
- Les Sdt Mil Van Den Broeck et Pierre en CI le 27 avril 1981.
- Le Sdt VM Lausberg passe à Camp Vogelsang le 18 mai 1981.



Journée «Portes ouvertes» démonstration de pisto de cordes.

- Le Cpl VC Bertholet passe à 4 (BE) Pl Div Glons le 1^{er} juin 1981.
- Le Sgt Soc Limbourg passe au 2 Dep A le 1^{er} juin 1981.
- Le SLI Den Mousset en CI le 4 juin 1981.
- Les Adjt Focant et Lambert sont admis à la pension de retraite le 1^{er} juillet 1981.

DECES

Le 3^e Chasseurs Ardennais a le pénible devoir d'annoncer le décès du 1^{er} Sgt Bruno Solheid, survenu accidentellement le 29 avril pendant un congé. Il était âgé de 29 ans. Nous présentons à sa famille et ses amis nos plus sincères condoléances.

COMMISSIONNEMENT

- Les Sdt Gocris, Gerard, André et Mazy sont commissionnés Cpl le 1^{er} mars 1981.
- Les Cpl CSOR Kolek, Pesteau, Delsuphène, Robin, Van Noppen, Prosorowsky, Valentin et Clarin sont commissionnés Sgt Mil le 1^{er} mars 1981.
- Les Sdt Dagroote, Lafontaine et Lesenfants sont commissionnés Cpl le 1^{er} mai 1981.

NOMINATIONS

- Le 3 mars 1981, les SLI Mil Duval, Ickx, Dabin et Henefls ont été nommés SLI Rés.
- Le 27 mars 1981, le SLI Berbaux est nommé Lt temporaire.
- Le 24 avril 1981, le Cpl Dewinter est nommé Cpl Rés.
- Le 30 avril 1981, les Cpl Anzalone, Wauthier, Denis, Lefebvre, Hotchamps, Marquet sont nommés Cpl Rés.

INSIGNE BON CHAUFFEUR

Ont reçu l'insigne «Bon Chauffeur», le Cpl Denis et les Sdt Lafontaine, Decobecq, Wauthier, Chovallor, Dubois, Desoil, Demière, Vincke, Stelmann, Rademacher G., Wiesemes.

Ultime rappel pour payer la cotisation 1981

ARLON

In memoriam

- Roger Wavril (73 ans), d'Arion, du Génierattaché aux CHA en 1940.
- René Boegen (79), d'Arion, CHA, Unité non connue, PG et Résistant armé.
- Aloys Poiffer (86), d'Arion, ancien du 10^e de Ligne et CHA, vdg 14-18 et Croix du Feu.
- Marie-Jeanne Fous (90), de Tontelange, belle-mère de notre porte-drapeau Joseph Masqué.
- Maria Habaru (77), de Thiaumont, épouse de l'adjt e.r. Albert Pallage.
- Albert Giot (66), d'Arion, de la 3^e Cie du 1 ChA, PG, Résistant armé aux Insoumis et PP.
- René Kirschenbiller (71), d'Arion; propriétaire de l'Ecu de Bourgogne.

Albert Giot était vice-président de la section d'Arion depuis novembre 1973 chroniqueur au Bulletin de la Fraternelle et chargé des relations avec la Presse.



Les obsèques d'Albert Giot.

les ordres de M. Goffart, vice-président national et président de la section de St-Hubert.

M. Jean Goffinet, bourgmestre et président de l'Office du tourisme du pays d'Arion, le notaire Charles Simon, grand bailli de la confrérie du Maitrank et M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle CHA évoquent, tour à tour, la vie, les qualités et les mérites du défunt.

Le Président national parla surtout du patriote, du CHA qui, en mai 1940, défendit son pays les armes à la main, qui continua la lutte dans les rangs de la Résistance Armée avant d'être pris comme otage par l'occupant et qui continua par la plume, à défendre son pays, l'idéal et l'honneur des Chasseurs Ardennais quand ils faisaient l'objet d'attaques dans la presse. Il souligna enfin son dévouement à la Fraternelle, dévouement pour lequel la section d'Arion venait de le proposer pour la médaille d'Or du Mérite qui devait lui être remise à Ciney, le jour même de sa mort, et qu'il épingla alors sur le cercueil.

L'office funèbre fut célébré par deux anciens Combattants de

40, le RP Biot, SJ, brancardier à Eben-Emael à la 20^e Cie des Unités Spéciales de Forteresse et l'abbé Weber, ancien curé de la paroisse de St-Donat, brancardier à la 1^{re} Cie et aumônier adjoint au 1 ChA et aumônier de la section d'Arion.

Après un dernier salut des drapés et des «Anciens», une délégation avec drapeau de la section d'Arion, conduite par son président, accompagna la dépouille mortelle jusqu'au cimetière de Wolfrange où l'inhumation eut lieu après que l'abbé Huberty, dans une brève homélie lui eut rendu un dernier hommage.

Albert Giot nous a quittés, mais ses nombreux amis de ce garçon toujours jovial et combien sympathique, garderont de lui le meilleur et le plus fidèle des souvenirs.

Madame Albert Giot et la section d'Arion remercient bien vivement tous ceux et celles qui se sont associés à leur deuil avec un merci tout spécial au Président National, aux groupements de l'UGPA et aux secteurs sœurs qui avaient envoyé une délégation avec drapeau aux funérailles.

Les Arlonais à Saint-Dié



Sous la conduite du trésorier national, Fernand Crochet, la section d'Arion s'est rendue à Saint-Dié, dans les Vosges, ville jumelée avec le chef-lieu du Luxembourg. Les visiteurs ont été reçus à l'hôtel de ville et ont fraternisé avec les anciens combattants français.

Activités

Nous donnerons dans le prochain bulletin un compte-rendu détaillé de nos activités au cours du premier semestre 81 où nous avons à faire face à un calendrier fort chargé.

A ne pas oublier!

— Réductions de 50 % sur les chemins de fer pour les veuves titulaires de statuts de la reconnaissance nationale à titre patriotique (voir bulletin n° 125 au bas de la page 23 et le texte dans la rubrique «Droits...».

— Prisonniers de guerre ayant au moins six mois de captivité: nous attendons les instructions officielles.

Des formulaires pour l'introduction de ces deux demandes peuvent être obtenus chez le président ou le secrétaire de la section.

P.S.: Au moment de clôturer cette rubrique, nous apprenons le décès inopiné à Vance du major Eppe, vice-président national et président-fondateur de la section d'Etalle avec laquelle la section d'Arion entretient des relations très amicales. Nous présentons nos sincères condoléances à Mme Gaston Eppe, à sa famille ainsi qu'à tous nos amis de la section d'Etalle.

AUBANGE - MESSANCY REGIONALE D'ATHUS

Nous avons déploré, le 3 mai dernier, le décès à Sainte-Ode d'Octave Gigi. Mobilisé au 1 ChA, il était également ancien prisonnier de guerre. Agé de 75 ans, il fut bourgmestre de la commune d'Aubange de 1958 à 1976. Une foule nombreuse, avec une forte participation des anciens de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ainsi que des Prisonniers de Guerre, lui rendit un dernier hommage. La section présente à son épouse et toute sa famille les plus sincères condoléances.

Les participants au Congrès de Ciney, malgré le temps maussade, garderont un très bon souvenir du déplacement à cette manifestation, et les nombreux membres d'Alanzey et d'Aubange ont pu constater la grande fraternité qui unit les anciens au sein de la Fraternelle.

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SUR-SÛRE

Une importante réunion du comité élargi de la section régionale s'est déroulée, le 16 mai, à l'hôtel de ville de Bastogne. Elle était dirigée par le président de la section, Albert Etienne, et le secrétaire national, François Guiot, y était présent.

Après l'examen des divers problèmes administratifs — où l'on a constaté que les effectifs de la section auraient peut-être, à nouveau, augmenté cette année — ont eu lieu des élections statutaires, et les sortants ont été tous réélus. Il s'agissait d'Albert Etienne, président, Albert Pierre, trésorier, et Louis Lapaille, porte-drapeau. D'autre part, Kléber Cady a été désigné comme adjoint au secrétaire et au trésorier.

La réunion s'est passée dans une excellente ambiance, et nous espérons qu'elle sera suivie de beaucoup d'autres.

Monument Cady

A l'initiative de la section de Bastogne, a été célébré, le 11 mai, le 41^e anniversaire de la mort héroïque du caporal Cady. La cérémonie a débuté à 19 h 30 par le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts des deux guerres, place Saint-Pierre. Dix-sept drapeaux — dont ceux des sections de Bastogne-Martelange-vaux-sur-Sûre, Florenville et Houffalize — entouraient ensuite le monument Cady, et de nombreuses personnalités étaient présentes pour la messe qui a été célébrée par le doyen Galand. On remarquait notamment M. Guy Lutgen, sénateur-bourgmestre de Bastogne, MM. Louis Olivier, député, le capitaine de Gendarmes Rousseau, commandant le district de Bastogne, Joseph André, vice-président national et président de la section de Houffalize, le secrétaire-trésorier de la même section, Joseph Ricaille, François Guiot, secrétaire national, Jean Temans, secrétaire de la section de Florenville, les présidents locaux de la FNC et de la FNI et un grand nombre d'anciens Chasseurs Ardennais ainsi que les enfants des écoles et des scouts portant des flambeaux.

M. le doyen Galand rappela les événements du 10 mai 1940, et invita chacun à prier pour la paix dans le monde.

Après la messe, eut lieu une réception en la salle du Patton au cours de laquelle le président Etienne nomma le doyen Galand

aumônier de la section et lui remit un béret vert d'honneur. L'abbé Galand remercia, rappelant que s'il n'avait pas été Chasseur Ardennais, il avait vécu dans leur sillage depuis sa jeunesse, c'est-à-dire depuis ses études, avant la guerre, au Petit Séminaire. Il raconta aussi des anecdotes au sujet des péripéties qu'il a vécues, en tant qu'évêque, en mai 1940.

Enfin, les quatre Chasseurs Ardennais décorés de la médaille du Mérite, au congrès de Ciney, se sont vu remettre leurs distinctions.

Décès

La section déplore le décès des membres suivants: Maxime Toussaint, décédé à Senonchamps le 1^{er} mars, à l'âge de 74 ans; Robert Forthomme, décédé à Bastogne le 31 mars, à l'âge de 62 ans; Maurice Gaspard, de Michamps, décédé à la clinique de Bastogne, à l'âge de 66 ans; et le docteur Georges Biezem, qui était attaché au 2^e Chasseurs Ardennais et fut un des créateurs de la section de Bastogne. C'était un homme extrêmement estimé, au grand cœur, et doué d'une conscience professionnelle sans faille: il a passé une grande partie de sa vie à faire le bien et à soulager les déshérités.

Nous renouvelons aux familles éprouvées nos condoléances les plus vives.

BERTRIX-PALISEUL

Décès

Nous avons assisté à Paliseul aux funérailles du camarade Félix Burnay, ex-P.G. du stalag IWA. Nous réitérons à sa famille nos sincères condoléances.



A Paliseul, le 26 mars, sous la conduite du vice-président national, Jean Goffart.



L'hommage au monument aux morts.

Faire-part

Notre vice-président Paul Didier nous informe:

- que son petit-fils Yves Didier est entré comme volontaire aux para-commando à Marche-les-Dames;
- du mariage d'un autre petit-fils Jacques Hance-Didier, sergent à la base de Florennes avec Michelle Héryn, de Strorbreek;
- de la naissance d'une troisième arrière-petite-fille au foyer des époux Gaudron-Didier, de Bastogne;
- d'une promesse de naissance (la quatrième), chez les époux Rausch-Didier.

La Fraternelle présente ses sincères félicitations à son vice-président et à Madame Didier.

*

Paliseul le 28 mars 1981

A l'occasion du 35^e anniversaire de la fondation de la Fraternelle, le Grand-Paliseul accueillait plus de 300 Chasseurs Ardennais. Le journal «L'Avenir» nous a donné un très large compte rendu de cette belle manifestation et nous en remercions son reporter local: Léon Gillet.

Le comité de la section régionale de Bertrix-Paliseul remercie également pour sa collaboration: tout le Conseil communal, les autorités religieuses, les dirigeants des groupements patriotiques, l'Harmonie Royale «La Caecilia», la Chorale paroissiale et les délégations de Béréts Verts de Arlon, Athus, Beaumont, Bouillon, Brabant, Houffalize, Huy, Marche-en-Famenne, Neufchâteau et St-Hubert.

Médailles du mérite

Lors du Congrès national de Ciney, les camarades Edgard Galloy, délégué de Paliseul, Edgard Guebels, délégué de St-Médard, Marcel Warm, délégué de Assenois-Jehonville, ont reçu la médaille du mérite de la Fraternelle. Nous les félicitons sincèrement.

Fays-les-Veneurs (Grand-Paliseul)

Cette localité ne comptait à ce jour que peu de membres ; grâce à la persévérance et au dévouement de toujours du président de la section de Bouillon, R. Hardy (médaille d'or de la Fraternelle) cette lacune est comblée (félicitations).

Activités

Notre porte drapeau et divers membres du comité étaient présents :

- le 26 avril au Congrès national de Ciney ;
- le 8 mai à Marche-en-Famenne : fêtes du 1^{er} ChA ;
- le 10 mai à Paliseul : anniversaire du 8 mai 1940 ;
- le 10 mai à Bertrix : anniversaire du 8 mai 1940 ;
- le 15 mai à Arlon : fête de l'Infanterie ;
- le 21 mai à Vielsalm : fêtes du 3^{er} ChA ;
- le 30 mai à Vance : obsèques du vice-président national, le major Eppe.

BOUILLON

Congrès à Ciney

Notre régionale a participé au Congrès national à Ciney. Notre délégué se composait de 55 personnes. Notre président, très surpris, y reçut la médaille d'or du mérite de la Fraternelle. Les médailles d'argent et de bronze ont été remises à quatorze membres, à l'occasion de notre assemblée générale à Poupehan le 31 mai.

8 mai — Commémoration de la fin de la guerre 40-45

Cette année encore, notre régionale a voulu donner un éclat particulier à cette manifestation.

Outre les bérêts verts, une délégation des anciens du 12^e bataillon de fusiliers «Remagen» ont fleuri la plaque commémorative du 12^e bataillon, le long de la promenade de la Semois. Les fleurs ont été déposées par M. Joseph Nollevaux, membre adhérent.

Emmenés par l'Union bouillonnaise, les participants ont défilé dans les rues de Bouillon jusqu'à l'église où une messe fut célébrée par M. l'abbé Lotin, curé de Rochhaut et aumônier de notre régionale, pour les chasseurs ardennais décédés. Au cours de son homélie, M. l'abbé Lotin, dans un langage simple et profond, nous donna une émouvante définition de la liberté.

Un merci particulier à la chorale pour sa prestation.

Le Te Deum fut chanté à la fin de la messe.

À la sortie de l'office religieux, les drapeaux, les bérêts verts et les veuves d'anciens chasseurs ainsi que la délégation du 12^e bataillon de fusiliers «Remagen» se sont groupés au square des chasseurs ardennais, où notre président prononça une allocution dans laquelle il rappela le sacrifice des bérêts verts. Il s'adressa particulièrement aux jeunes, les membres adhérents, en leur rappelant qu'ils couvrent aussi le relèvement, conserver et propager l'esprit des Chasseurs Ardennais : Fidélité, Fraternelle, Courage.

Des fleurs furent déposées devant la plaque commémorative par Guy Collard, membre adhérent et un ancien du 12^e Bataillon «Remagen».

Après une exécution magistrale de la Marche des Chasseurs Ardennais par l'Union bouillonnaise, le criège se reforma et se rendit au monument aux morts où des fleurs furent déposées par nos deux vice-présidents, MM. A. Collignon, effectif, et T. Arde, adhérent. La Brabançonne cotura cette cérémonie.

Le soir, un bal réunit quelques bérêts verts dans une bonne ambiance.

Ceux qui nous ont quittés

La mort s'acharne sur notre régionale. Depuis mars 81, nous avons perdu sept camarades :

- le 22-3 : Marcel Rozet à Mogimont-Bellevaux, à l'âge de 69 ans ;

- le 28-3 : Emile Gaul à Corbion, âgé de 70 ans ;
- le 31-3 : Jean Jaumain à Bouillon, âgé de 71 ans, membre de notre comité depuis la création de notre fraternelle ;
- le 9-4 : Albert Denis à Poupehan, âgé de 66 ans ;
- le 18-4 : Albert Marchand à Bouillon, âgé de 71 ans ;
- le 29-4 : Georges Mercier à Sagny, âgé de 71 ans ;
- le 6-5 : Albert Mohy à Carlsbourg, âgé de 66 ans.

Notre régionale était représentée chaque fois aux funérailles de nos camarades par une délégation de 40 à 50 bérêts verts, apportant ainsi le réconfort d'une présence amicale aux familles, et chaque fois aussi, notre président ou notre vice-président ont rendu hommage aux défunts et assurés les familles endeuillées des sentiments de fraternité de toute la régionale.

Nous nous associons aussi au décès de M. Albert Collard, ancien déporté de 14-18 ; il était le père de Marcel Collard, membre effectif et grand-père de Guy Collard, membre adhérent.

À toutes les familles dans la peine, nous réitérons nos plus sincères condoléances.

Carnet rose

Le 16 mai, M. Pascal Collignon, petit-fils de notre vice-président André Collignon, a épousé Mlle Corne Baquet à Corbion. Félicitations et vœux de bonheur aux jeunes époux.

BRABANT

Le bal de la Hure 1981

Il eut lieu le samedi 7 mars, dans la grande salle du Club Prince Baudouin à Evère. Plus de deux cents personnes étaient venues pour le plaisir. Service parfait, bon orchestre qui sut choisir un répertoire entraînant : des polkas, des valse de Strauss, etc... et «Li Bia Bouquet», puisqu'il était namurois. Le pompon revint cependant à «La Danse des Canards», bissée à chaque reprise du morceau ; c'était le «Changement». Beau succès de la tombola qui nous permettra de développer notre service social peu sollicité jusqu'à présent.

Activités et représentations de la section

Avec le congrès national du 26 avril à Ciney, a commencé une période d'activités et de représentations tellement nombreuses que le comité eut bien du mal à suivre la cadence et les honorer toutes comme il l'aurait voulu. De l'avis général, ce fut de nouveau un bien beau congrès, et la section du Brabant, avec une cinquantaine de participants, a contribué au succès de foule massive de ce grand rassemblement annuel des Chasseurs Ardennais. L'amical chœur du barquet qui suivit compensait quelque peu le mauvais temps et la froideur au dehors.

Le samedi 2 mai, hommage au monument de l'Infanterie place Poelaert. Hormis une vingtaine de drapeaux de diverses associations patriotiques, très peu de monde sur cette grande esplanade vidée pour la circonstance de sa couverture habituelle de voitures automobiles. Le vice-président Roger Feu-mont ainsi que nos porte-drapeau Robert Deghels (10^e de ligne) et Jean Ledoux (section) étaient présents à la cérémonie.

Le vendredi 8 mai...

Dans la matinée, c'était la commémoration du 36^e anniversaire de la Libération des camps et de la Victoire de 1945 ; c'était l'écho de l'allégresse de la liberté retrouvée pour cent mille Belges prisonniers en Allemagne dont septante mille d'entre eux depuis cinq ans. C'est sous une pluie battante que nous nous couchons drapeaux et quelque trois cents personnes — de celles qui en furent peu ! la plupart — ont rendu hommage au Soldat Inconnu en souvenir de celles et de ceux qui avaient laissé leur vie dans une guerre imployable ou par suite d'une captivité inhumaine.

Un homme politique français, dans à un beaucoup parlé récemment, a déclaré : «J'ai commis une erreur psychologique en supprimant les cérémonies commémoratives du 8 mai 1945». Ceux de chez nous qui avaient fait de même ont dû revenir également sur leur décision, en catin, devant la réprobation générale des victimes de la guerre. «A quand le 8 mai Jour fêté national ?

Dans l'après-midi, le 1^{er} ChA célébrait ses fastes, au Camp Roi Albert, à Marche. Le temps était au beau et les cérémonies se déroulaient avec la régularité et la belle ordonnance habi-

tuelles. Notre délégation comprenait le président Albert Gustin, le vice-président Florent Leroux et nos porte-drapeau Jean Ledoux, Robert Deghels et René Laurant. Une belle journée de plus à l'actif du régiment.

Le vendredi 15 mai à Arlon, c'était la célébration de la Fête de l'Infanterie. Il faisait solbi également et les cérémonies furent très belles et l'assistance nombreuse. La section était représentée par le président Gustin, le vice-président Reumont, le secrétaire Wauters, le trésorier Colle, nos porte-drapeau Deghels (10^e Li) et Vaerewyck (Son) et quelques membres.

Nous avons eu le plaisir d'y rencontrer notre grand ami M. Carlos Beke, président de la Fraternelle du 10^e de Ligne 14-18, toujours aussi effable et... droit comme un «I». L'après-midi, on alla d'ici de là dans le quartier dont il ne subsiste plus de l'ancien Calleym que les blocs de façade et la vieille chapelle où, du temps de notre Cie Ecole, on se réfugiait par grosse pluie pour voir un film d'instruction, dans la fade odeur de capotes mouillées. On dégusta aussi quelques bons Matrank, bien fait ; le nouveau est déjà en maturation, paraît-il.

Le vendredi 22 mai, le 3^{er} ChA célébrait ses fastes régimentaires, au Parc de Vielsalm. La section y était représentée par le vice-président Leroux et nos porte-drapeau Ledoux, Deghels et Laurant.

Le dimanche 24 mai 1981 était le 41^e anniversaire de la campagne de 1940 célébrée devant le beau Monument national de la Lys. Cinq pelotons en armes rendaient les honneurs. Musique de la gendarmerie. Messe en plein air à laquelle assistaient les représentants de L.L.M.M. le Rgt et le roi Léopold III. Plus de deux cents drapeaux, une foule très nombreuse et... quatre anciens Chasseurs Ardennais en comptant le permanent, celui de bronze du monument. La Bataille de la Lys, seule bataille d'arrêt de la campagne — celle de Vinkt en fait intégralement partie — celle aussi du sacrifice commun puisqu'elle coûta la vie à 2 000 soldats belges et fit des milliers de blessés mérité qu'on s'en souvienne autrement que par la pensée. On regrette donc vivement qu'il ne fut pas possible, tant à l'échelon section que national, ce trouver un arrangement : pour jumeler Coutra-Vinkt et commémorer dans la solidarité le malheur qui frappe l'armée belge de mai 1940. Ou est le temps des trois gros pelotons défilant jadis sous le commandement de notre regretté camarade Maurice Huppert ?

Faire-part de décès parmi nos membres

Madame Alice Marie Valkenborg, épouse du colonel BEM Hie Jean Borgniet, administrateur-conseiller de la Fraternelle, à Woluwe-St-Lambert le 8 mars. Le président d'honneur, le général Champion et le président national Albert Hubert et une forte délégation du Brabant ont assisté à ses obsèques en l'abbaye de la Cambre le 12 mars.

M. Alexandre Flamon, ancien combattant du 10^e Rgt de Ligne 14-18, à Woluwe-St-Lambert le 12 mars. Une délégation avec nos drapeaux était présente à l'office funéraire.

M. l'abbé Albert Polet, à Angres, dont nous avons appris décès par le retour de nos envois du premier trimestre.

M. Louis Musin, éditeur (Chasseur Ardennais entre autres), conseiller communal de la ville de Bruxelles, membre protecteur de la section, à Bruxelles, le 25 avril. Ses collègues civils et l'incinération eurent lieu au cimetière de St-Gilles le 29 avril devant une très nombreuse assistance. Cinq drapeaux étaient présents dont celui de la Brigade Pion avec laquelle il participa à la Libération. Des discours exaltant ses qualités humaines, ses fortes convictions philosophiques et son œuvre littéraire furent prononcés devant sa dépouille et c'est aux accents de l'Hymne à la joie suivie de la Brabançonne qu'elle partit pour le néant. La section était représentée par les vice-présidents Leroux et Reumont.

M. Lucien Hennon, membre effectif à Bruxelles le 21 février. La section n'a été prévenue que le 30 avril par M. Omer Dejardin, un des présidents nationaux.

Aux familles des chers défunts, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

Bonnes vacances à ceux qui partent et tranquillité à ceux qui restent.

Service social

Dans le cadre de notre service d'entraide, notre comité a décidé à l'unanimité d'accorder une allocation de 100 F par journée d'hospitalisation pour les dix premiers jours de celle-ci, à tous nos membres en règle de cotisation.

Conditions : être en règle de cotisation depuis au moins 5 ans, produire une attestation de l'organisme hospitalier.

Cotisations - Retards de paiements

Nous faisons un pressant appel à ceux, et ils sont encore relativement nombreux, qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année en cours pour qu'ils se mettent en règle au plus vite. La Fraternelle et particulièrement la section du Brabant ont besoin de TOUS leurs membres fidèles. Le comité vous en remercie d'avance.

ETALLE

Notre Président Gaston Eppe n'est plus

Il s'est éteint la veille de l'Ascension, terminant à peine son ultime discours ; il venait de saluer, avec tout son grand cœur, tout son bel esprit, un ancien déporté de Vance. C'est devant la stèle élevée en souvenir des victimes des deux guerres, que notre président s'effondra... Jusqu'à la dernière seconde de sa vie, il aura donné le meilleur de lui-même à tous ceux qui payèrent un large tribut à la cause de la Patrie.



Le président Eppe prononçant un de ses derniers discours.

La section était fière de posséder un tel Président. Depuis la création de la Fraternelle, M. Eppe s'y consacra pleinement. Il voulait une section active, rayonnante, toujours fidèle au bel esprit et aux hautes traditions «Chasseurs Ardennais». Il conservait, dans son âme, le souvenir de tout ce qui fit des «Bérêts Verts», de la Sûre à la Lys, une unité d'élite, capable d'imposer respect et admiration à chacun, même à l'ennemi de mai 40.

M. Eppe connaissait personnellement de très nombreux membres de sa section. Il se plaisait à les rencontrer, les saluer, s'intéresser à leur famille, connaître leurs et malheurs de chacun. Il tenait à accompagner, jusqu'à leur tombe, ceux que la mort avait frappés. D'un pas qu'il s'efforçait de conserver alerte, malgré son grand âge, il escortait le fier drapeau frappé de «la Hure». Face aux monuments, fosses béantes, cercueils drapés de tricolore, Chasseurs, coiffés du bérêt vert, il se raidissait, se faisait violence, essayant vainement de cacher l'émotion qui l'étreignait. Il saluait toujours comme un «ardent» qui a su conserver intact tout de son Pays, son Roi, son drapeau, ses compagnons d'armes. Il avait aussi l'air de galvaniser les énergies de ceux qui le secondaient, de voir, en chacun des 260 membres de sa section, «Un» de la brave mais grande épouée de «18 jours».

Son grand savoir, son dévouement inlassable, son attention portée au moindre détail en avait fait un président hors pair. Celui que l'on ne peut oublier et dont on ne mesure pleinement l'œuvre que face au grand vide qu'il laisse.

Jouissez à présent, Cher Président, du grand Repos, promis à ceux qui ont œuvré pour le Bien, le Beau, et le Grand !

Un Ancien ChA.

Le rendez-vous annuel de printemps eut lieu le 28 mars à Vance. Bonne ambiance. Malgré quelques absences inhabituelles.

Les Anciens Chasseurs se retrouvent toujours avec la même cordialité, le même plaisir, la même affection fraternelle.

M. Eppe, président, toujours ardent, salue chaque délégué et ouvre la séance par la minute de recueillement traditionnelle. Avec mélancolie, il relate les différentes activités de la section. Le bilan des décès est, lui d'... La mort a frappé de nombreuses localités : Vance, Rutes, Bellefontaine, Marbehar, Habay-la-Neuve, Rossignol, Châtillon, Houdemont et Tintange.

Une délégation de Chasseurs Ardennais escortait le drapeau, à chacune de ces cérémonies.

Nos adieux les plus profonds aux chers Lambotte, Corrot, Domange, Michel Baion, Lemaire, Pêcheur, Simonet, Darche, Frantz, Jacques et Thomas. Que les familles endeuillées sachant que ces grands départs attirèrent profondément responsables et membres de notre section.

M. Posta, secrétaire inatqable, donne des directives précises concernant la participation au congrès de Ciney. Ses démarches seront d'ailleurs couronnées de succès ; vingt dix rôtés ayant rependu présent.

Le trésorier rend compte du bilan de l'année écoulée : les résultats restent positifs. Les frais réclamés par les responsables sont réduits au minimum.

Un point délicat fut abordé. Il s'agissait de rendre chaque délégué oca responsable de la présence du drapeau de la section, ainsi que de la plaque souvenir lors du décès d'un Chasseur Ardennais.

Cette proposition éveillerait certains risques de malentendus possibles et toujours très regrettables.

L'ordre du jour étant épuisé, chacun se donne rendez-vous au Congrès de Ciney.

Un bérêt vert.

NDLR : Ce texte était évidemment parvenu à la rédaction avant le décès du président Eppe.

HOUFFALIZE

Après Ciney

Le président de la section, dans une agréable satisfaction, adresse ses vifs remerciements à tous ceux qui l'ont aidé, de quelque façon que ce soit, pour la réussite du Congrès.

Il remercie également toutes les autorités qui ont accepté de rehausser la cérémonie par leur présence, ainsi que toutes les sections sœurs pour leur participation si nombreuse qui a grandement contribué au succès.

L'ambiance était excellente et, si même nous avons été dans l'obligation d'utiliser deux locaux pour le banquet, mon impression est que, dans l'un comme dans l'autre, régnait la bonne humeur, preuve de la satisfaction générale.

Je me dois de regretter les paroles qui, pour le moins qu'on puisse dire, n'étaient certes pas foncièrement belges, prononcées au micro par un ancien. J'ai estimé de mon devoir de le faire taire immédiatement, car les Chasseurs Ardennais ont combattu pour la défense de la Flandre comme de la Wallonie, c'est-à-dire pour la Patrie Belge. Il est plus que temps de laisser de côté ces propos blessants qui tentent de diviser nos deux communautés et en faire deux races ennemies ! N'oublions pas que sur nos bataillons flotte et brille le même étendard et que notre Congrès était et se veut national !

Qui a perdu... — un imperméable brun avec, dans ses poches, un bérêt avec hure blanche et trois mouchoirs ; — une médaille de St-Hubert ?

Les intéressés sont priés de se mettre en rapport avec notre ami Donia Widart, de Chevetogne, tel. : (083) 21 17 50.

Qui aurait trouvé...

— un imperméable dans les poches deux se trouvent des bons pour repas et un chapelet ?

— une chaînette ?

Les réponses peuvent être adressées soit au secrétaire soit à M. Donia Widart, de Chevetogne.

Décès

La liste de ceux qui nous ont quittés continue à s'allonger. Aux nous publiés dans le précédent bulletin, il nous faut hélas ajouter les suivants : MM. Marcel Collin, à Halleux ; Auguste Doust, à Haversin ; Hubert Bulot, à Beausaint ; Henri Cuvelier, à Welin ; Marcel Danloy, à Mabompré ; Marcel Wilkin, à Gouvy ; Nestor Collignon, à Sommerin ; Adrien Gans (du 5 ChA, ex-P.G.), à Champron ; Ernest Colleaux (6 ChA), à Hautfays ; Paulin Langulier, à Gadinne ; Georges Lambert, à Gorf-Faye ; Albert Mony (4 ChA, résistant armé), à Carlsbourg ; Emile Legrand (5 ChA), à Laneuville-aux-Bois ; René Gillet, à Aille.

À toutes les familles, nous réitérons nos plus sincères condoléances.

Mariages

Ont convolé en justes noces :

— Mlle Martine André fille de M. Ghislain André, de Dison, et petite-fille de notre président M. Joseph André, de Cherau, avec M. Léopold Manique, de Dison ;

— M. Louis-Marie Roufosse, fils de M. Louis Roufosse, de Fays-Longchamps, avec Mlle Liliane Moinet, d'Arloncourt ;

— M. Georges Lequeux, notre délégué de Venimont, avec Mme Renée Tissot, de Graide.

Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux parents et grands-parents et nous formons les vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité pour les nouveaux époux.

Il n'est jamais trop tard !

Le 23 mai dernier a été célébré le mariage de notre délégué Georges Lequeux, instituteur en retraite, avec Mme Renée Tissot.

Pour témoigner à ces nouveaux époux leur vive sympathie, de nombreux anciens en bérêt accompagnés du Colonel Albert Noël, président de la section régionale des combattants, les attendaient à leur sortie de l'église de Bièvre. Notre vice-président, Alphonse Arnsiaux, les a congratulés au nom de tous les anciens puis a remis à notre ami Georges en souvenir de ce beau jour un cadeau typiquement Chasseur Ardennais tandis que notre membre, Paul Wavreille, président de la section FNAPG, offrait des fleurs à la nouvelle épouse.

Pour bien terminer cette manifestation fraternelle, un vin d'honneur a été offert à Venimont à tous les participants.

HUY... ... A CINEY

Ciney, capitale du Condroz, bornée au nord par Huy, à l'est par Marche, au sud par Bouillon et à l'ouest par Namur.

Agriculture et élevage. On y cultive aussi le bon aloi, la bonne humeur et le bon rire gaubois. Abel Lurkin, dans «Mœurs des Condruzes» a brossé de ses habitants et de la région un tableau plein de charme et de poésie.

Nombreux sont ses fils qui ont servi jadis sous le bérêt vert à la hure et nombreux sont les jeunes qui ont pris la relève.

En cette fin d'avril, malgré la pluie tenace mêlée de neige, mille anciens et leurs épouses, venus de partout, convergent vers la ville. Et ils défilent, stoïques, presque bien droits, derrière leurs drapeaux mouillés qui flottent quand même. Ils grognent... par habitude mais avec un certain sourire, presque avec plaisir car cela leur plaît de braver les intempéries. Ils ont vu pire. De temps à autre, ils s'ébrouent, tapent plus fort du pied sur le sol, les poils se redressent et... la hure rit.

Très bel office religieux en une église très belle et archicombée.

Une légère brume, telle une aube, flotte par instants au-dessus de ces têtes blanches ou grises ; chaleur humaine et fervente amitié réchauffent les coeurs et les corps.

Assemblée générale statutaire et discours-chocs de notre Président National et de notre Président d'honneur.

Etpuis, «bons verts» et «bons rouges», c'est un excellent repas que près de 800 participants dégustent avec satisfaction. Musique, chansons, retrouvailles dans un grand bruit d'assiettes, de verres, de rires, de tapas dans le dos, d'embrassades, de chaude ambiance comme seuls en produisent ces vieux sangliers d'Ardenne qui depuis plus de quarante ans sont restés fidèles et portent fièrement le bérêt vert à la hure.

Section d'Houffalize et ville de Ciney, bravo et merci pour cette journée de notre 36^e Congrès.

AUTHENTIQUE ET INEDIT

Février 1940. Il fait froid en ce fond d'Ardenne. Tous et tout est mobilisé hommes, véhicules, matériels, matériaux. Les «bérêts verts» sont partout. Exercices, évolutions, inspections, on marche, on soufite, on creuse des tranchées, des «barbettes», des trous, on déroule des barbelés ou des «bruns», bref, on travaille, voir même, on figure.

Et puis, tombe le jour, le grisaille et l'ennui. Malgré toutes ces heures de travail — est-on jamais vraiment fatigué à vingt ans — le sommeil ne vient pas... et la «drole de logis» vagabonde. Rêves, illusions, visions, élaborations, projets fantaisistes ou fantastiques.

Et puis TILT! et conciliabules. Léon, Louis, Georges et Henri, un quatuor d'amis, discutent, échangent, passent à l'action.

Le lieutenant R., du fait de ses fonctions, dispose d'une petite voiture réquisitionnée. Elle est là, tout près, bien sage. D'accord?! Poussons, poussons la voiturette, cent mètres, encore cent mètres et «vroum», c'est l'aventure. Qui diriger nos roues pour nos réchauffer dans cette triste froidure. Unanimité: le «Pôle Nord»! Chaleur, ambiance, accueil, boissons chaudes, fourrures, amitiés, feuteils moelleux, un tango, une valse, le paradis.

Retour joyeux, cabotant, zigzaguant, heureux et discret et la voiture est sagement rangée.

Est-il tôt, est-il tard? A pas de loup, en silence, nos compères se déplacent... Chasseur ardennais, soldat de la frontière, veille et talai-toi. Mais un petit diable, en Léon, veillait, aquailin, excitait, le défilait. C'était insupportable. Là, tout près, une maison comme les autres, «connue et respectée», le grand patron l'habite. Et Léon, entraînant les autres, s'approche et de sa voix enrouée, les mains en comets, sous une certaine lumière, s'écrie: «Victor, tu dors? Victor, tu dors!» (bia).

Rires étouffés, galopade et dispersion. Victor D., grosses barrettes et étoiles, comme eux, veille et dès le premier appel, derrière un coin de rideau, observe ces joyeux drilles.

La nuit, tous les chats sont gris. Voici demain: inspection générale des tenues, des équipements, des armes, des voix, des silhouettes même... Tous des anges... Quarante ans ont passé et ces «anges» portent souvent encore le béret vert à la hure.

LIEGE - VERVIERS

Assemblée générale

Elle s'est tenue à Liège le 27 février 1981. Le président Lieutenant, empêché par des ennuis de santé, n'a pu y assister. La séance a débuté par une minute de silence en mémoire des sept membres décédés depuis notre dernière assemblée générale. Le trésorier et le secrétaire ont lu leurs rapports sur l'exercice écoulé. Il est encore instamment demandé que les membres préviennent le comité de tout événement personnel, malheureux ou heureux. Les participants ont ratifié certaines modifications de la composition du comité qui leur étaient proposées: Pol Charlier aidera activement le trésorier Eugène Davoghel et Marcel Mossoux reprendra, en tant que secrétaire adjoint, la plus grande partie de la charge du secrétaire Jules Bailet. Dorénavant, tout le courrier devra être adressé à Marcel Mossoux, rue des Genets 20, 4111 Flémalle, tél. (041) 33.85.31. Louis Piffot demande que tous les membres effectifs fassent connaître à quelle unité ils appartenaient en 1940. Une demande dans ce sens leur avait déjà été adressée l'an dernier par le trésorier, mais n'avait guère donné de résultats. Jacques Bernard suggère l'utilisation d'une carte-repons comme moyen d'y parvenir. Après quoi, il évoque l'extraordinaire attitude des patriotes Chasseurs Ardennais de Liège pendant l'occupation: plusieurs des membres légaux présents ont participé à ces manifestations. Ils sont d'accord avec Jacques Bernard pour voir dans le service social de cette époque l'origine de la Fraternelle.

Assemblée régionale de Verviers

Pour les membres de la région de Verviers, elle a eu lieu le 26 mars à la Caserne Major Cognaux, une réédition de l'assemblée générale du 27 février.

Les colonels Marière et Urbain rehaussent de leur présence cette réunion.

Les mêmes rapports qu'à Liège furent présentés. Le camarade Henri Grandjean a été chargé de collecter tous les renseignements sur les activités patriotiques des membres de la région et de les faire parvenir au secrétaire adjoint Marcel Mossoux.

Manifestations du 8 mai 1981

La section a participé à ces manifestations organisées à Liège et dans les environs.

Décès

Notre camarade Lejoly a eu la douleur de perdre son épouse; nous lui avons exprimé toute notre sympathie en cette pénible circonstance.

Depuis l'assemblée générale, sont décédés nos membres effectifs, Walther Koch et le notaire Léon Doyen. Notre ami Koch, un des membres fondateurs de la section, milita dès les premiers heures dans les rangs de la résistance puis s'engagea au 25^e Bon Fus. Nous l'avons conduit à sa dernière demeure. Le notaire Doyen, qui lui aussi, fut l'un de nos premiers membres, était officier à l'état-major du 3 ChA. Une délégation d'anciens assista à ses funérailles au cours desquelles une garde d'honneur fut assurée par quatre de nos membres. Parmi ses anciens compagnons d'armes, étaient présents le colonel B.E.M. Marière, les commandants Servais et Forthomme.

MARCHE-EN-FAMENNE

Activités

- 14 mars 1981. - Présence à la réunion du comité national à Arlon, président secrétaire-trésorier et Marcel Leuis du 1 ChA.
- 20 mars 1981. - Délégation au Camp Roi Albert, pour l'au-revoir de l'Adjudant de Corps René Fievet, admis à la retraite au 1^{er} juillet 1981.
- 26 avril 1981. - Congrès National à Ciney. Participation de 50 membres de notre section.
- 7 mai 1981. - Représentation nombreuse avec drapeau de la section au monument aux morts de Marche, avec la collaboration de la FNAPG et du groupement des associations patriotiques du Grand Marche pour l'anniversaire de la libération des camps. Le 1 ChA, avec le Colonel BEM Dupont, Commandant la 7^e Brigade, le Lt-Col. Chasseur, commandant la Place, et le Lt-Col. BEM Dieu étaient présents, avec quatre pelotons de Chasseurs en armes.
- 8 mai. - Fastes régimentaires du 1ChA au Camp Roi Albert. Présence de nombreux membres avec drapeau. Dépôt de gerbe au monument des 1^{er} et 4^e ChA par le président de la section.
- Des dirigeants du Groupement des associations patriotiques rehaussaient cette cérémonie.
- 22 mai 1981. - Délégation avec drapeau aux Fastes du 2^e Régiment de ChA à Vielsalm.
- 30 mai 1981. - Nous avons assisté avec drapeau aux funérailles de notre regretté vice-président national, le major Gaston Eppe à Vance (Etalle).
- 31 mai 1981. - Pèlerinage à Vinkt. Notre section était représentée par 44 membres. Ils se sont rappelés les moments pénibles des journées des 26, 27 et 28 mai 1940. C'est en toute fraternité qu'ils se sont retrouvés dans une très bonne ambiance. La section de Marche n'est peut-être pas une section modèle, mais elle prouve en toutes occasions qu'elle mérite d'être considérée comme une section dynamique; elle l'a d'ailleurs prouvé lors de son Congrès national à Marche.



Décès

La mort a de nouveau frappé notre section régionale.

- Le 9 mars 1981. - Une nombreuse délégation a conduit à sa dernière demeure notre camarade Joseph Mousny, décédé inopinément. Il était membre de notre section depuis de nombreuses années; il habitait Banda.
- Le 30 mars 1981, nous apprenons le décès inopiné de notre ami Gaston Michel, de Marche. Trente Chasseurs Ardennais, combattants, prisonniers de guerre, prisonniers politiques, des veuves de guerre, précédés de quatorze drapeaux ont assisté à ses obsèques.
- Le 27 mai 1981, c'était le décès de notre membre Consiant Grevesse après une longue maladie. Un nombre imposant de membres avec, en tête, plus de seize drapeaux l'ont accompagné de son domicile à l'église et au cimetière.

A ces familles endeuillées, les membres de la Fraternelle de Marche, présentent leurs condoléances émues.

Nous garderons un souvenir fraternel de ces camarades disparus.

NEUFCHÂTEAU - LIBRAMONT

Décès

Nous avons assisté aux funérailles de Albert Dewez à Eby. Il était le beau-frère du président Joseph Mouzon.

Albert Lemaire est décédé à Bruxelles et repose dans sa terre natale à Longlier.

Raymond Rigaux, de Recogne, nous a fait part du décès de son épouse Marthe Mazay.

René Olmshette, de Libramont, a perdu sa sœur Olga.

Une délégation avec drapeau a assisté aux funérailles de M. Eppe à Vance.

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Hospitalisation

Notre camarade Arthur Camus de Libramont, est hospitalisé suite à un accident de la route. Nous lui souhaitons de réintégrer bientôt son domicile et un complet rétablissement.

Congrès de Ciney

Le car était complet. Une cinquantaine de participants ont vécu, ensemble, une journée bien agréable. Dès vingt heures, nous étions rentrés, contents de l'accueil reçu dans la capitale du Condroz.

Merci à ceux qui ont œuvré pour la réussite parfaite de cette belle journée.

SAINT-HUBERT

Décès

- M. Emile Labiouse, père d'André et Henri Labiouse, membres adhérents de la section de Saint-Hubert, est décédé le 17-4-81.
- Mme Sophie Pêcheur, épouse de notre membre effectif Jean Marron, est décédée le 30-5-81 après de longs mois de souffrances.
- Mme Germaine Genin, épouse de notre membre effectif et délégué local de Libin, est décédée le 23-5-81 après une longue et pénible maladie. Une délégation de la section était présente aux funérailles. Aux familles durement éprouvées, nous présentons, une fois encore, nos plus sincères condoléances.
- M. Jean Titeux, membre effectif de la Fraternelle, est décédé le 2-5-81. Notre drapeau entouré d'une délégation de bérêts verts a participé aux funérailles de notre regretté frère d'armes. A Mme Titeux et à toute sa famille, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

Billet rose

Nous avons appris l'union de: Mlle Claudine Holton fille de notre dévoué membre effectif Gilbert Holton avec M. Jean-Claude Pêcheur, fils de notre membre adhérent, Marcel Pêcheur et de notre membre protecteur Mme Héène Pêcheur-Vaillant.

Noces d'or

M. et Mme Jules Etienne-Meurier ont fêté leurs noces d'or le 18-4-81. A cette occasion, nous leur adressons nos plus vives et fraternelles félicitations et leur souhaitons de pouvoir ensemble, longtemps encore, de nombreux jours de paix, de santé et de bonheur.

Hospitalisation

Après intervention chirurgicale et séjour en clinique, sont rentrés chez eux pour achever leur convalescence: notre camarade et membre effectif, Constant Alexandre; Mme Leclere-Deville, épouse de notre membre protecteur Constant Leclere; Mme Lankolski, femme de notre membre adhérent, Jean-Pierre.

A tous trois, la section présente ses vœux les plus vifs de prompt et complet rétablissement.

Nouvelles de nos membres

L'état de santé de Mme Pêcheur-Gatin, épouse de notre membre effectif Joseph Gatin, qui avait été hospitalisée pendant plusieurs semaines et que nous avions omis (erreur humanum est) de signaler dans le bulletin précédent, continue

à s'améliorer sensiblement. A Mme Pêcheur également, nous souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Nous rappelons une fois de plus à nos membres que nous souhaitons de donner, en cette rubrique, le maximum de petites et de grandes nouvelles qui intéressent nos membres et leurs familles. Mais il faut nous en informer en prévenant le Président: Jean Goffart ou le Secrétaire Joseph Labiouse.

Effectifs de la section

Toutes les cotisations sont rentrées. Grand merci à tous nos membres pour leur diligence à se mettre en règle et pour la fidélité qu'ils témoignent à notre Fraternelle.

Notre section compte à présent 292 membres et bientôt les 300 membres.

VIELSALM

Décès

Nous rappelons à votre souvenir, les camarades qui nous ont quittés pendant le semestre écoulé et que notre drapeau a accompagnés à leur dernière demeure:

- Gustave Grosjean, de Mont-le-Ban;
- Alphonse Baronheid, de Grand-Hoid;
- Jean Vertruyen, de Grand-Sart;
- Théophile Jean-Pierre, de Petit-Thier;
- Albert Gotal, de Ste-Ode;
- Albert Godet, de Tohogne;
- Narcisse Hubermont, de Vielsalm;
- René Dizier, de Ville-du-Bois.

Nous réitérons à leurs familles, nos condoléances émues.

Les retrouvailles du printemps

Après un hiver qui fut long et rigoureux, les anciens et leurs familles se sont retrouvés le 5 avril pour des agapes fraternelles dans le cadre accueillant du mess du 3 ChA.

Dès 11 h, les petits groupes arrivaient et se dirigeaient vers le bar qui, bientôt, résonna des nombreuses conversations et d'exclamations de joie provoquées par des retrouvailles imprévues.

Puis, l'on passa à table (joliment décorée, d'ailleurs). Le Président souhaita la bienvenue à tous, rappela les noms des camarades disparus au cours de l'année et demanda une minute de silence et de recueillement.

Avec appétit et entrain, les joyeux convives entamèrent alors l'excellent repas mitonné par le chef Dupuis, notre maître es gastronomie.

Mais ce qui reste le plus remarquable et le plus émouvant, ce sont ces rappels des années passées, ces souvenirs imprévisibles qui peuplent encore et pour longtemps, les mémoires et les songes de nos valeureux anciens.

A l'année prochaine!

G.L.

MILITAIRES DU 5^e CHASSEURS ARDENNAIS MORTS POUR LA PATRIE DURANT LA GUERRE 1940-1945

(COMPLEMENT)

Le général Bourgies, commandant du 5 ChA en 1940 et qui est le dernier survivant de nos Chefs de Corps, a bien voulu nous faire parvenir la liste complémentaire suivante de militaires du 5 ChA morts pour la patrie en 1940-1945. Elle s'ajoute aux listes de 1940 publiées dans «Le Chasseur Ardennais», numéros 120, 121, 122 et 123:

N ^o matric.	Noms et prénoms	Grade	Lieu et date du décès
16058	de Hemricourt de Grünne François-Xavier-Hubert-F.-M. (comte)	Maj. rés. II/5 ChA	Gross-Strelitz, le 4.7.1944 (En déportation en Allemagne)
30598	Joachim Léon-Fernand-René-J.	Lt act. en Régt Woldek (Allem.)	le 28.4.1945 (tué par balle entre front russe et front allemand lors de l'évacuation de l'Oflog III B de Prenzlau)
296-1125	Bartholomé Marcel-Anatole-Joseph	Sdt M 39	Zeveren, le 5.6.1940 (25.5.40)
110-80406	Herman Jean-Pierre-Germain	Sdt M 31	Deinze, le 30.5.1940 (25.5.40)
110-80398	Genon Léon-A.-G.	Sdt M 31	Tombeek, le 21.11.1940
110-90859	Petit L.-J.	Sdt M 39	Isenbittel, le 22.1.1941
110-80117	Lecoq Jules-Edmond-Victor Servais Edmond	Sdt M 31	En captivité, le 6.8.1941 (En Allemagne)
110-76063	Graff Jules	Aumônier S.-Lt rés.	Dachau, le 29.12.1944
247-2878	Bouchart Marcel-Ernest-Ghislain	Sgt M 27	Görlitz (Allem.), le 9.8.1942
		Sdt M 29	Büchen-Odenwald, le 28.11.1942
110-87986	Nizet Louis-François-Joseph	Sgt M 36	Stalag 2 C Greiswald, le 8.10.1943
110-78516	Godfrin Georges-Félicien-Joseph	Sdt M 29	Stalag XIII C, le 1.5.1943
110-76015	Moreaux Alphonse-Joseph	Sdt M 27	Bing-Rügen (Allem.), le 28.8.1944
293201	Mostade Gustave-Maximilien	Sdt M 31	En captivité le... 1944
110-77352	Toulmonde Jean-Baptiste	Sdt M 28	Mollenbeck-Watzendorf, le 28.4.1945
110-80126	Pany Henri-Isidore-Léon	Sgt	Pillau (Prusse orient.), le 26.1.1944
110-87969	Evrard Albert-Arthur-Joseph	Sdt M 36	Rottingen (Bavière), le 20.4.1944
110-86083	Javaux Emile	Sdt M 35	Vyle-Tharoul, le 20.9.1944 (dans la résistance)

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	40 F
Insignes petit format	40 F
Bérêts verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de bérêt)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-veu couleur du «Sanglier» de Martelage	5 F
Carte-illustrée du nouveau Monument national (Vue de jour ou de nuit)	10 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite:

Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	25 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	70 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail:
40 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

Les droits moraux et matériels des Combattants

DES MESURES PROGRAMMEES QUI SE FONT ATTENDRE

Dans notre précédent numéro, nous faisons part des mesures qui auraient été arrêtées en ce qui concerne la programmation en faveur des victimes de la guerre pour les années 1981 et 1982. Au moment où nous écrivons, c'est-à-dire à la mi-juin, aucun projet de loi n'a encore été approuvé par le gouvernement, ni, en conséquence, déposé au parlement. Il est vrai que nos gouvernements, en perpétuel sursis, ont bien d'autres chats à fouetter. Et quels chats! Déficit budgétaire, dette publique, coûts salariaux et chômage (tous records), sidérurgie, textile, défense du franc, sécurité sociale, index, etc.

Tout ce que l'on a pu apprendre de nouveau, ce sont les dates probables de prise de cours des mesures qui pourraient intervenir

- 1^{er} janvier 1981:**
 — Rente du mobilisé à 60 ans.
 — Invalidité forfaitaire aux PG 1914-1918 comptant au moins un an de captivité.
 — Majoration de 50 % de la rente du PG 1914-1918
 — Octroi d'office de la pension aux veuves de grands invalides à 150 % au moins (non PGMI, car celles-ci bénéficient toutes de cette pension), si l'invalidé a bénéficié pendant six mois au moins d'une pension à ce taux minimum.
 — Dans les services publics, doublement de la période de captivité des PP qui n'avaient pas encore droit à cet avantage.

- 1^{er} avril 1981:**
 — Allocation différentielle aux invalides 1940-1945 à 100 % et plus, pour les aligner sur le taux du soldat 1914-1918 invalide à 100 %.

- 1^{er} juillet 1981:**
 — Suppression de la révision quinquennale en matière de pension d'invalidité.

- 1^{er} janvier 1981:**
 — Invalidité forfaitaire de 20 % aux prisonniers politiques de six mois au moins.

- 1^{er} avril 1982:**
 — Première étape (20 %) de l'établissement de la proportionnalité arithmétique entre les pensions, par rapport à 100 % : 10 % devra devenir, finalement, exactement le dixième de 100 %.

Wait and see!

A.H.

Nouvelles réductions SNCB-SNCV pour des veuves

Précédemment, une réduction de 50 % sur le réseau de la SNCB et de la SNCV était accordée, depuis 1975, aux

- bénéficiaires d'une pension de veuve de militaire ou assimilé du chef de la guerre 1914-1918;
- bénéficiaires d'une pension de veuve de militaire ou assimilé du chef de la guerre 1940-1945 (fait dommageable survenu après le 24 août 1939 et avant le 26 août 1947), de la campagne de Corée, des événements survenus sur les territoires de l'ex-Congo belge et du Ruanda et Burundi à partir du 1^{er} juillet 1960, d'accidents survenus au cours d'une action de déminage;
- veuves de guerre résidant en Belgique ressortissantes des pays signataires du Traité de Bruxelles de 1952;
- bénéficiaires d'une pension de veuve de victime civile de la guerre accordée soit en vertu des lois coordonnées du 19 août 1921, soit en vertu des lois du 15 mars 1954, relatives aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945.

Cet avantage a été étendu à toutes les veuves de titulaires d'un statut à caractère patriotique.

Voici les principaux extraits du communiqué publié par le Ministère de la Défense nationale / Office central de la Matricule:

- Le Ministre des Communications communique que la décision prise par son prédécesseur en faveur des veuves (y compris les veuves remariées, non comprises les femmes divorcées) ayant droit à une réduction à caractère patriotique entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain. Il s'agit de l'octroi d'une réduction de 50 % sur les pleins des billets sur les réseaux de la SNCB et de la SNCV. Les prix réduits ne pouvant toutefois être inférieurs aux prix minima fixés par les tarifs.
- La liste ci-après énumère les catégories d'avants droit:
 - Anciens combattants de la guerre 1914-1918, qui sont titulaires de la Croix du Feu, ainsi que les assimilés.
 - Anciens combattants et personnes civiles attachées à l'armée entre le 4 août 1914 et le 11 novembre 1918.
 - Militaires ex-membres des Forces belges en Grande-Bretagne, qui comptent au moins un an de présence dans ces forces, ainsi que les marins militaires qui comptent au moins un an de navigation au cours de la guerre 1940-1945.
 - Prisonniers de guerre 1940-1945 ayant subi une captivité d'au moins quatre ans.
 - Résistants armés reconnus conformément à l'arrêté-roi du 19 septembre 1945.
 - Agents et auxiliaires des services de renseignements et d'action reconnus conformément à l'arrêté-roi du 16 février 1946.
 - Prisonniers de guerre 1940-1945, reconnus conformément à la loi du 18 août 1947, et dont la captivité est inférieure à quatre ans.
 - Membres militaires des Forces belges en Grande-Bretagne, reconnus conformément à la loi du 21 juin 1960 pour une période inférieure à un an.
 - Bénéficiaires de l'arrêté-roi du 28 août 1964, portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945, et qui sont de ce chef, titulaires d'une carte des états de services de guerre du combattant 1940-1945 portant le timbre rouge «Bénéficiaires de l'Arrêté royal du 23 août 1964 portant statut de reconnaissance nationale».

- Invalides de la guerre 1914-1918 et assimilés, bénéficiaires d'une pension accordée en application des lois coordonnées sur les pensions militaires.
- Invalides de la guerre 1940-1945 et assimilés, bénéficiaires d'une pension accordée en application des lois coordonnées sur les pensions de réparation.
- Invalides de guerre des pays signataires du Traité de Bruxelles de 1952 résidant habituellement en Belgique.
- Prisonniers politiques de la guerre 1914-1918 auxquels il a été reconnu une invalidité de 10 % au moins.
- Invalides civils des guerres 1914-1918 et 1940-1945, titulaires d'une pension d'invalidité d'au moins 10 %.
- Prisonniers politiques non invalides reconnus conformément aux lois coordonnées du 19 août 1921, pour la guerre 1914-1918, ou à l'arrêté royal du 10 octobre 1954, pour la guerre 1940-1945.
- Résistants par la presse clandestine non invalides, reconnus conformément à la loi du 1^{er} septembre 1948.
- Résistants civils ou réfractaires non invalides, reconnus conformément à l'arrêté-roi du 24 décembre 1946.
- Déportés pour le travail obligatoire non invalides, reconnus conformément à la loi du 7 juillet 1953.
- Marins de la marine marchande ayant navigué au moins un an pendant la guerre 1940-1945.

La réduction ne sera toutefois consentie que sur présentation d'une carte dont la délivrance est subordonnée à l'introduction d'une demande régie par le formulaire de demande de carte de réduction S.N.C.B. S.N.C.V.

Ce formulaire peut être obtenu auprès des principales associations patriotiques, parmi lesquelles la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et aussi dans les Administrations suivantes:

- Ministère de la Défense nationale, Office Central de la Matricule, rue d'Evere, 1140 Bruxelles.
- Ministère de la Santé publique, Administration des Victimes de la Guerre, Square de l'Aviation 31, 1070 Bruxelles.
- Ministère des Finances, Administration des Pensions, place Jean Jacobs 10, 1000 Bruxelles.
- Certains gares de la S.N.C.B. dont: Arlon, Bruxelles-Central, Bruxelles quartier Léopold, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Midi, Cney, Dinant, Huy-Nord, Jemelle, Libramont, Liège-Guillemins, Namur.
- Ce formulaire précise toutes les démarches requises pour obtenir la carte de réduction qui sera rédigée, au choix de l'intéressé, en français, en néerlandais ou en allemand. La demande est à établir au nom de jeune fille de la requérante.
- A ce formulaire de demande sera annexé:
 - un extrait de l'acte de mariage;
 - un extrait de l'acte de décès;
 - (1) soit le carte de réduction S.N.C.B. - S.N.C.V. du défunt dans le cas où celui-ci avait demandé et obtenu le bénéfice de cette réduction;
 - (2) soit la photocopie de l'attestation ou de la carte établissant la preuve de l'appartenance du défunt à une des catégories d'avants droit dont question au paragraphe 2 dans le cas où l'intéressé n'avait pas demandé le bénéfice de la réduction ou dans le cas où la carte de réduction S.N.C.B. - S.N.C.V. aurait été retirée ou renvoyée précédemment.
- Seules les demandes complètes et envoyées de préférence par lettre recommandée seront prises en considération et traitées dans l'ordre de leur réception.

Note importante: Des formulaires sont disponibles dans toutes nos sections.

RENTE DE MOBILISATION PERIODE ADMISSIBLE

Question d'un sénateur:

L'arrêté royal du 20 février 1975 accordait une indemnité aux militaires belges ayant accompli des services pendant les diverses phases de la mobilisation. Sont admises la période de mobilisation du 26 août 1939 au 9 mai 1940, la campagne des 18 jours (10-28 mai 1940), le temps passé en France jusqu'au 26 juin 1940.

La loi du 12 juillet 1979 a créé une rente de mobilisé '1939-1940' pour les titulaires de ce statut comptant au moins six mois de service; les périodes précitées peuvent être additionnées.

Certains anciens combattants n'attendant pas les six mois de service, à quelques jours près:

- La période suivant le 28 mai 1940, avant leur retour au foyer, n'est pas admise;
- La période suivant le 26 juin 1940, pour ceux qui ont suivi leur unité en France, n'est pas admise.

Is n'obtiennent pas la rente bien que certains aient effectué six mois de service et qu'ils aient été victimes du devoir patriotique.

Leurs mérites pendant la période suivant le 23 mai ou le 26 juin 1940 sont certainement aussi grands que ceux de mobilisés.

Ne conviendrait-il pas de faire intervenir cette période, mentionnée sur la carte du relevé des services de guerre?

Réponse du MDN:

Parmi les conditions d'octroi de la rente de mobilisé, créée par la loi du 12 juillet 1979 figure celle de bénéficier, pour une durée de six mois au moins, ni statut instauré par l'arrêté royal du 20 février 1975 en faveur des militaires

qui ont été affectés au service au cours des différentes phases de la mobilisation de 1939-1940.

Peuvent cependant entrer en ligne de compte, pour atteindre ledit minimum, les périodes d'appartenance à une des catégories énumérées aux articles 6 et 7 de la loi du 24 avril 1958 régissant les rentes de combattant et de captivité de la guerre 1940-1945.

Sont ainsi notamment visées, les périodes de services rendus dans l'armée belge entre le 10 et le 28 mai 1940, ainsi que les périodes, limitées au 26 juin 1940, prescrites dans les troupes belges passées légitimement en France.

De même, viendrait le cas échéant à ajouter, le temps pour lequel l'intéressé bénéficie ou statut de prisonnier de guerre.

Par contre, les périodes auxquelles l'honorable membre l'a allusion ne sont pas comme telles prises en considération par la législation relative aux rentes de guerre.

Dans ces conditions, il est dès lors normal que les périodes ne puissent intervenir pour permettre d'atteindre, en matière de rente de mobilisé, le taux minimum requis.

Pour terminer, j'attire l'attention sur le fait que pour l'application de la loi du 20 février 1975 précitée, seuls entrent en ligne de compte les services rendus entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940.

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin: exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

Avez-vous reçu votre bulletin?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section: celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.



Le Club de Marche vient de créer des T-shirts à ses couleurs: ils sont à manches courtes et col en V, le fond étant vert et les bords de manches rouges. Les prix sont les suivants:

- 4, 6, 8 ans 296 F
- 10, 12, 14 ans 312 F
- Tailles 44, 46, 48 384 F
- Tailles 50, 52, 54 400 F

Il y a une majoration de prix de 20F par T-shirt pour envoi postal. Les commandes sont à faire à Jermeppe Sport, sprl, rue de la Station 50, 4220 Jermeppe-sur-Meuse (Serang), soit en se rendant directement au magasin, soit en versant anticipativement le montant, majoré éventuellement des frais postaux, au compte 340-0714345-75. Prière de bien mentionner le nom, prénom, adresse complète, l'indication «modèle n° 1454», la taille et évidemment le nombre d'objets.

Les porteurs de T-shirt sont priés d'arborer le badge du club sur le côté gauche de la poitrine. Pour rappel, ce badge peut être obtenu par versement anticipé de 150 F au compte 240-0280297-68 du Club de Marche Chasseurs Ardennais, 4330 Grâce-Hollogne.

Participations

De janvier à avril 1981, le Club a participé à 21 marches, représentant 23 jours de prestations et une distance totalisée de 745 km, soit une moyenne journalière de 33 km.

Training aux couleurs du Club

Taille	Prix blouse N° 6240	Prix pantalon N° 6000	Prix blouse + pantalon
152 à 164	900 F	600 F	1.500 F
166 à 176	985 F	700 F	1.650 F
180 à 192	1.090 F	780 F	1.850 F

Commandes: même adresse que pour les T-Shirts et majoration de 100 F pour envoi postal.

Calendrier des marches à partir de la mi-juillet

- Samedi 11 juillet, 5-10-20-30 km, départ à 8 h à la Caserne Sergent Meroy, Malmédy.
- Dimanche 12 juillet, 5-10-20-40 km, départ à 7 h, Sous chapiteau, Manhay.
- Samedi 18 juillet et dimanche 19 juillet, 7-12-22-42 km, départ à 7 h à la Salle des Charrilles, Xhroffraix.
- Dimanche 19 juillet, 5-10-20-50 km, départ à 7 h au Camping de la Cascade, Faux les Tombes.
- Mardi 21 juillet, 6-12 km (nuît), départ à 16 h à l'Ecole primaire, Linco Sprimont.
- Samedi 25 juillet et dimanche 26 juillet, 5-10-20 km, départ à 7 h, rue Wedden, Bulgenbach.
- Samedi 25 juillet, 50 km, départ à 9h en masse à l'Ecole communale, Poupehan; dimanche 26 juillet, 5-10-20-30 km, départ à 8 h à l'Ecole communale, Poupehan.
- Dimanche 2 août, 5-10-20 km, départ à 7 h 30 à l'avenue F. Roosevelt, Visé.
- Samedi 8 août et dimanche 9 août, 6-12-25, départ à 7 h à la Salle Zander, Belleveaux (Malmédy).
- Dimanche 9 août, 5-10-20-30-42 km, départ à 7 h 30 au Hall omnisport, Oupeye (Liège).
- Vendredi 14 août et samedi 15 août, 5-10-20 km, départ à 7 h à la place de l'Eglise, Faux les Tombes.
- Dimanche 15 août, 5-10-20-42 km, départ à 7 h 30, rue du Limbourg, Liège (Sainne-Walbourg).
- Samedi 22 août, 5-10-20-42 km, départ à 7 h à la Salle La Jeunesse, Housse (Blegny).
- Samedi 22 août et dimanche 23 août, 50 km, départ en masse à Bouillon.
- Samedi 29 août et dimanche 30 août, 5-10-25 km, départ à 7 h à la place communale, Awans (Bierset).
- Samedi 5 septembre, 7-15-20-35 km, départ à 7 h 30 à Borgloon.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hure d'or que nous avons lancé, il y a plusieurs années, lors de notre congrès d'Atus, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Scherbeek, etc. Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comporteront trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire: boutoir du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières premières (50 p.c. au moins) et des salaires, les prix de vente suivants seront d'application, port et TVA compris:

DIMENSIONS	UNE HURE	DEUX HURES
2,50 m x 1,50 m	1.250 F	1.350 F
2 m x 1,50 m	1.150 F	1.250 F
1,50 m x 1,10 m	1.050 F	—

Répetons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES: dans les sections ou au trésorier national adjoint.

(Adresses en page 2)

EVADES DE GUERRE

Question d'un député:

J'aimerais savoir sur quels éléments est fondée la distinction établie entre un évadé de guerre au sens de l'arrêté-roi du 25 février 1944, modifié par l'arrêté-roi du 14 juillet 1944 et un évadé de guerre au sens de l'arrêté royal du 11 mars 1975.

Est considéré comme évadé de guerre au sens de l'arrêté-roi du 25 février 1944 celui qui a répondu à l'appel du Gouvernement belge des Nations (1940-1944) et a rejoint la Brigade Piron, la force navale ou la force aérienne. Après la guerre, ces évadés ont obtenu un statut. Une pension majorée de 50 % et une médaille spéciale (Croix des Evadés).

L'évadé de guerre au sens de l'arrêté royal du 11 mars 1975 bénéficie d'une pension de résistant majorée de 50 %, obtient le titre d'évadé mais n'a pas droit à une médaille.

J'aimerais savoir pourquoi les personnes visées ci-dessus sont privées de la médaille.

Réponse du ministre de la Défense nationale:

L'honorable Membre voudra bien trouver ci-après les différentes précisions qu'appelle sa question. Les personnes répondant aux conditions énoncées à l'article 3 de l'arrêté-roi de Londres du 25 février 1944, modifié par l'arrêté-roi du 14 juillet 1944, ont été décorées, à leur demande, de la Croix des Evadés.

Les demandeurs d'octroi de cette décoration sont frappés de forclusion depuis le 7 juin 1954 (application de la loi du 19 février 1954, Moniteur belge du 25 février 1954).

Le statut des Evadés de la guerre de 1940-1945 a été créé par l'arrêté royal du 11 mars 1975, modifié par l'arrêté royal du 15 mars 1979, en faveur des trois catégories de personnes définies à l'article 1^{er}, ainsi qu'en faveur des titulaires de la Croix des Evadés qui en sont reconnus bénéficiaires de plein

droit, pour autant que les demandes d'octroi du statut aient été introduites avant la date légale de forclusion du 1^{er} avril 1980.

Il est par ailleurs exact qu'une majoration de 50 % de la rente de combattant et de captivité, déjà octroyée conformément aux dispositions de la loi du 24 avril 1958, est prévue par la loi du 12 juillet 1979 en faveur de certains bénéficiaires du statut des Evadés de la guerre de 1940-1945.

Aux personnes reconnues bénéficiaires de ce dernier statut est délivrée une attestation de reconnaissance. Ce document précise la période à prendre en considération pour l'application du statut.

Il n'y a donc pas lieu d'octroyer une décoration aux bénéficiaires du statut vu que c'est précisément le fait d'être détenteur de la Croix des Evadés qui ouvre, à côté d'autres bénéficiaires, le droit au bénéfice du statut et non l'inverse.

VIVE LA BELGIQUE, NOTRE PATRIE

Nous avons déjà publié un article de ce correspondant dans notre numéro 123. Celui-ci est dédié aux sections de Namur et de Saint-Hubert, à l'occasion de l'apposition d'une plaque de la section de Saint-Hubert.

L'an mil neuf cent quatre-vingts a été témoin de nombreuses manifestations et réjouissances organisées à l'occasion de la commémoration de nos cent-cinquante années d'indépendance. Depuis César qui écrivait dans le De Bello Gallico: «De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves» jusqu'à la période hollandaise, nos ancêtres ont vécu sous la domination de puissances étrangères. En 1815, la Belgique fut réunie à la Hollande pour former le Royaume des Pays-Bas; cette union artificielle provoqua une opposition religieuse, culturelle et linguistique de la part des Belges. Le 25 août 1830, la représentation de la Mueette de Portici au théâtre de la Monnaie à Bruxelles servit d'étincelle qui mit le feu au baril de poudre. Les Belges se révoltèrent contre le régime hollandais et conquièrent leur indépendance de haute lutte après les héroïques journées de septembre. La Belgique se constitua en monarchie constitutionnelle en 1831; l'Etat belge était né.

Le fondateur de la dynastie, Léopold I^{er}, par son courage, par son influence européenne et par sa prudence consolida l'indépendance récente de la Belgique.

Son successeur, Léopold II organisa la défense du pays et sans sortir de son rôle constitutionnel, sut en faire un Etat plus grand à l'intérieur par l'activité intellectuelle et économique, à l'extérieur par l'expansion et coloniale.

Le 4 août 1914, l'Allemagne non respectueuse de notre neutralité, nous déclara la guerre. Nos soldats défendirent le sol national avec un courage exemplaire, les forts de Liège et de Namur tinrent jusqu'à la limite de leurs possibilités. Très inférieure en nombre et en force, notre vaillante armée commandée par le roi Albert dut céder du terrain avec la ferme détermination de se regrouper et de tenir. Accrochés au dernier lambeau du territoire, nos gars combattirent courageusement aux côtés des alliés pendant quatre années dans la plaine inondée de l'Yser. Le 10^e Régiment de Ligne, ancêtre des Chasseurs Ardennais, s'est illustré au cours de ces combats et a gagné par sa bravoure les glorieux insignes du drapeau: fourragère à la couleur des rubans de l'Ordre de Léopold et cinq citations.

Le 11 novembre 1918, à onze heures, une sonnerie de clairon annonça la fin de cette guerre de tranchées appelée «La Grande Guerre». Puis, ce fut le retour triomphal du Roi Chevalier et de son armée dans la capitale. Le soir du 17 février 1934, notre Souverain trouva une mort tragique dans un accident d'escale à Marche-les-Dames.

A cette époque, le national-socialisme dirigé par Hitler voyait le jour en Allemagne. Le «Führer» y instaura une dictature fondée sur l'existence d'un seul parti «le Nazisme» l'élimination des opposants, le racisme et la théorie de l'espace vital. Au fil des ans, le ciel de l'Europe s'assombrit de plus en plus et pour la seconde fois en vingt-six ans, à l'aube du 10 mai 1940, l'Allemagne viola notre neutralité. «Gardiens vigilants des frontières montent la garde sans répit», les régiments à la hure, à l'instar de leur Ancêtre et fidèles à leur devise, opposèrent une résistance acharnée à l'envahisseur et lui administrèrent quelques coups de boulot dont il a conservé le souvenir. Ne pouvant arrêter la puissante armée allemande, les bérets verts contribuèrent avec les autres unités à en retarder l'avance. Depuis la Sûre jusqu'à la Lys, les Chasseurs Ardennais ont marqué de leur sang le sol de la Patrie.

Sur cette rivière de Flandre, notre armée livra un dernier et sanglant combat. Afin d'éviter le sacrifice inutile de milliers de vies le roi Léopold III capitula le 28 mai, et la Belgique connut alors quatre longues années d'occupation avec tout leur cortège de souffrances physiques et morales.

Grâce au débarquement allié en Normandie le 6 juin 1944, nos pays fut libéré au début de septembre et la population en liesso acclama ses libérateurs. Bien que je ne fusse qu'un jeune garçon à l'époque, j'ai ressenti la joie de la libération et je conserve un souvenir tout proche du passage des chars américains. Malheureusement, une ombre devait bientôt se profiler au tableau: le 16 décembre, l'aigle blessé, dans un dernier soubresaut, les ailes déployées au-dessus de la forêt d'Ardenne, força sur sa proie qu'il lacéra de ses serres crochues. Les braves gens de chez nous durent passer leurs pleurs durant des années. Enfin le 8 mai 1945, le rapace était définitivement terrassé.

Les combattants de 1830 nous ont donné la liberté, ceux de

1914-1918 et 1940-1945 nous l'ont conservée et pour combien d'entre eux au prix de leur vie.

«Ceux qui, pieusement sont morts pour la Patrie ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie» (Victor Hugo)

«Patrie» un mot qui court de moins en moins sur les lèvres, une notion qui ne trouve plus la place qui lui revient dans l'échelle des valeurs. Elle n'est cependant pas vue de l'esprit, elle est réalité, elle est tout ce qui nous entoure, notre ville, notre village, tout ce qui nous a élevés et nourris, tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous aimons. Elle est aussi les lois qui nous protègent, nos droits, nos devoirs. Elle est encore notre patrimoine culturel, nos traditions, nos libertés, le sacrifice de nos héros. Elle est également nos joies, nos tristesses, nos souvenirs.

Pour moi, la Patrie signifie sur le plan affectif tous les êtres qui me sont chers, la clé du patron des chasseurs qui m'a vu naître, terre de mes aïeux, sol où mes parents ont passé leur jeunesse, où reposent mes grands-parents et les défunts de la famille.

Un souvenir d'enfance de ma terre natale reste gravé en moi, celui d'une promenade qui me faisais gravir le bois du Fays, continuait le long de la route bordée de sorbiers jusqu'à la ferme de Chermond, se prolongeait à croire le long de la prairie vers la Saute où seul le murmure d'un russeau cristallin rompaient le silence de ce coin tranquille. Après quelques ébats autour de l'étang du Prieur, la balade se poursuivait à travers les coups-feu jusqu'au mémorial du roi Albert et le retour se faisait par le chemin Hamade et la route de St. Michel avec une petite halte à Hensie réservée à la cueillette de framboises. Belle et majestueuse forêt de Saint Hubert tu es et tu restera toujours pour moi un coin d'Ardenne cher à mon cœur.

Ma Patrie a aussi pour moi la cité du Bia Bouquet, flanquée de sa citadelle et arrosée par la Meuse tant aimée du regretté gouverneur François Bovesse. Bonne ville de Namur tu m'as fait couler des jours heureux au sein du foyer familial. C'est dans tes murs, qu'un jour, j'ai entendu résonner le lourd martèlement des bottes teutonnes sur les pavés; je l'ai vue en ruine après le bombardement du 18 août 1944. Avec toi, j'ai vécu les journées de la libération et participé aux fêtes de la victoire le 3 mai 1945.

Riante cité mosane, tu as connu mes années de jeunesse émaillées de souvenirs inoubtables que je me plais à évoquer.

A tout cœur bien né, la Patrie est chère. Tous ceux qui ont combattu, tous ceux et celles qui en 1914-1918 et 1940-1945 ont résisté à l'envahisseur de quelque manière que ce soit, trop souvent au prix de leur liberté ou de leur vie, l'ont prouvé à suffisance.

Lors d'une manifestation patriotique, au moment où sont hissées les couleurs et retentit l'hymne national, tout Belge digne de ce nom éprouve un sentiment de fierté et d'amour pour son pays.

Des tribulations, fascistes et nostalgiques du Nazisme, réclament l'amnistie pour ceux qui ont trahi la Belgique, colabore avec l'envahisseur alors que des braves souffraient dans les stalags, les prisons, les camps de concentration et des combattants de l'ombre se terraient dans les maquis. Accorder l'amnistie aux inciviques, ce serait laver leur ignominie dans le sang de ceux qui ont consenti au sacrifice suprême. Quel scandale, que dis-je quel sacrilège! notre sanglier n'accepterait jamais pareille infamie et courroucé sortirait de sa bauge en poussant un grognement qui ferait trembler la forêt d'Ardenne du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. La tache portée par les traitres à la Patrie est indélébile. C'est pourquoi, l'amnistie, mesure collective d'effacement de la faute, qu'il ne faut pas confondre avec le pardon dont pourrait bénéficier ceux qui manifesteraient du repentir, doit être réprochée. Les ennemis irréductibles de la Belgique qui seraient amnistés deviendraient des tombeaux blanchis.

Belgique bien aimée, si d'aucuns, sous prétexte de pacifisme et de désarmement, sont partisans d'une politique de défense suicidaire, si des jeunes, écoutant la voix de leur conscience - je serais plutôt tenté de dire par pusillanimité ou par inimitié envers le pays — refusent de consacrer quelques mois de leur existence à la sauvegarde du sol national, sois certaine qu'il y a encore de vrais Belges qui ont toujours le même idéal «SERVIR LA PATRIE» et crient bien haut «VIVE LA BELGIQUE».

Léon Vaillant.



DEBOUT SUR LA FRONTIERE...

Un rédacteur de «La Libre Belgique» a rapporté que lors d'un déjeuner à l'occasion de la dernière foire du Livre à Bruxelles, il avait, non sans surprise, entendu son vis-à-vis fredonner les paroles de la Marche des Chasseurs Ardennais. Or, il s'agissait d'un écrivain et éditeur parisien coté, biographe notamment du général de Gaulle et ancien président de la deuxième chaîne de télévision, c'est-à-dire Marcel Jullian. Ce dernier est au surplus un méridional.

Voici l'explication: en 1944, condamné à mort par les Allemands, Marcel Jullian était enfermé dans une cave de la prison de Luxembourg avec un Belge, appelé à subir le même sort que lui. Et c'est ce dernier, sans doute lui-même Chasseur Ardennais, qui lui a appris l'air et les paroles de «Debout sur la frontière, au flanc des noirs coteaux...» Peut-être, se reconnaîtra-t-il? Nous serions heureux de le mettre en rapport avec son ancien compagnon de captivité.

DICTIONNAIRE SYNDICALE

Un des nôtres, particulièrement bien informé, nous certifie l'authenticité de l'incident suivant: La police de la SABENA avait surpris en flagrant délit de vol un ouvrier marocain occupé à son service «catering», c'est-à-dire chargé de l'approvisionnement des appareils. Les faits étaient patents: le bonhomme était en train de charger la marchandise volée dans sa voiture personnelle. Il fut donc immédiatement licencié. Mais, il était syndiqué et, dès le lendemain matin, son syndicat déclara une grève. Aucun avion ne pouvait partir. A midi, la SABENA pliait et réintégrait notre vol. Coût de l'opération: 30 millions de nos francs! Selon que vous serez ou non syndiqué...

UNE LEÇON DE CIVISME

La presse nous a appris que le budget renforcé de Défense nationale, présenté par le président Reagan, avait été voté au Sénat américain par 92 voix contre...1. Voilà une belle leçon de civisme donnée à nos décrets opposants à tout ce qui concerne l'Armée.

OFFICIERS DE RESERVE

Alors que le nombre de jeunes gens réunissant les conditions pour devenir officiers de réserve ne cesse de grandir, les candidats sont de moins en moins nombreux. Si les premiers sont passés de 4.586 en 1966 à 6.329 en 1978 dans la partie francophone du pays et de 7.848 à 11.207 dans la partie flamande, le nombre de candidats tombait respectivement de 1.272 à 646 et de 1.458 à 594. Les déficiences sont particulièrement nombreuses parmi les miliciens ayant un niveau d'instruction élevé. Dame, le casse-pipe, c'est bon pour les primaires...

LE ZAIRE ET NOUS

On dit souvent beaucoup de mal du Zaïre et de son président. Recevant l'autre jour une lettre de ce pays, nous avons eu l'heureuse surprise de constater qu'elle était affranchie au moyen d'un timbre représentant l'effigie de Léopold I^{er}, avec la mention «150^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique 1830-1980». Comme quoi, nous ne sommes pas oubliés dans notre ancienne colonie. Le nombre de Zaïrois curieux de recevoir de la documentation sur la Belgique est d'ailleurs considérable. Malheureusement, on n'est guère en mesure de leur donner satisfaction.

MONSIEUR ANIMAUX

Au zoo de Lille, le président du Salon international des Animaux est connu sous le nom de «Monsieur Animaux». On lui a donné comme objectif de préserver des races en voie de disparition telles que les vaches flamandes, les chevaux ardennais et... les coqs de combat. Le responsable a souligné qu'il ne tenait tout de même pas à être récupéré par Brigitte Bardot! Et celle-ci préfère-t-elle les vaches flamandes ou les vigoureux chevaux ardennais?

Bibliographie

LES TREFLES A QUATRE FEUILLES

par Edmond B. Vranckx

C'est une plaquette de souvenirs, à la fois bien sympathique, émouvante et même plaisante qu'a publiée un ancien des 10^e et 20^e de Ligne, Edmond B. Vranckx, qui ajoute simplement en sous-titre: «La guerre 14-18, racontée par un amateur». Edition bien modeste, sur 88 pages, réalisée en petite offset de bureau, au format A5, c'est-à-dire 147 x 210 mm. Ecrite en français par un Louvaniste, un habitant de Leuven, comme on dit aujourd'hui. L'auteur l'a dédiée au président de la Fraternelle en «témoignage d'estime et d'admiration pour les bérets verts, défenseurs de nos libertés, de nos traditions, de notre avenir».

L'auteur rappelle d'emblée qu'avant 1914 déjà, on ne songeait qu'à restreindre le budget de la Défense nationale et que «ceux qui parlaient de guerre étaient des dangereux défilistes ou des suppôts des marchands de canifs».

Réformé en Belgique pour l'armée et même la garde-civique, il devint brancardier le 4 août 1914 et réussit à se faire engager comme volontaire de guerre à... Lyon. Devenu soldat belge, il alla à Fourvières faire une découverte «quelque il attribue la succession de coups de lance dont il fut gratifié: il y trouva, en effet, une touffe de brèbles à quatre feuilles».

Promu, chaque fois en un mois, caporal puis sergent, il devint bien vite candidat officier instructeur et y fit de l'effet grâce à un sabre de garde-champêtre abandonné. Et ainsi, il sacrifia successivement ses frères, le premier à une fée, rencontrée un court instant.

Le voilà au front, au 10^e de Ligne, adjoint à un officier qui devait se faire un grand nom en politique, Hubert Pierlot, «... admirable soldat, vrai ardennais, calme et têtu comme ceux de sa race...».

Suivent les récits de l'Yser, avec la protection providentielle que l'on sait. Hommage est rendu à divers héros du 10, dont le lieutenant Louis Hap, à qui une rue est dédiée à Etterbeek; Le récit aussi d'une très brève rencontre à l'Yser avec le roi Albert. Blessé, il fut sauvé miraculeusement de la mort par une infirmière. Le 11 novembre, il s'échappa de l'hôpital et retour à Louvain. Et enfin, l'actuel major honoraire Vranckx fut porte-drapeau du 20^e de Ligne, détachement du 10, en l'ancienne caserne de «lui-ci à Louvain. Car, il faut rappeler que jusqu'en 1913 (décembre), il y avait un bataillon du 10 à Louvain, tandis qu'un autre se trouvait à Arlon et un troisième à Namur où tout le régiment devait être groupé en août 1914.

CENTENAIRES

On vit de plus en plus vieux en France: alors qu'il y a dix ans, il y avait moins de mille centenaires, ils sont actuellement plus de 3.300. En ce début du mois de mars, la doyenne des Françaises est morte en sa 113^e année, et le nouveau doyen qui a 106 ans fut réformé, durant la première guerre mondiale, pour «déficience physique»! Il paraît qu'on éprouve des difficultés à les dénombrer parce que, ainsi que le rapportait «Le Figaro», les ordinateurs sont limités à deux chiffres, donc au maximum à 99 ans. Les femmes constituent l'immense majorité de ces centenaires: aux dernières statistiques, 2.347 contre 968 hommes. Dame! Comment? Et l'étude de savants médecins indique que pour arriver à cent ans, trois conditions devraient être remplies: une programmation génétique particulière qui tient surtout aux antécédents familiaux; des conditions de milieu favorables, c'est-à-dire le plus stable et le moins pathogène possible; enfin, des capacités d'adaptation à la retraite, au départ des enfants, au veuvage, à la séparation de son cadre familial ou la mort de ses amis.

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940 XVII 6^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (2)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Matric. Grade et classe	Tombé le... à..
9 ^e Cie AMEL Albert, H.M.	Huy 8-7-17	Sdt M 39	26 Gottem
BALLOT Fiacre, A.	Membre 15.3.11	Sdt M 31	25 Gottem
BETRAINS Louis, J.	Tienen 26-11-12	Sdt M 32	25 De Flesch
NOISSET Antoine, V.	Namur 20.2.12	Sdt M 32	25 Gottem
PETRE Alexis, J.	Liège 16-6-05	Sdt M 27	25 Gottem
WINAND Pierre, N.	Clerain 26-3-12	Capl M 32	26 Gottem
GILQUIN Jules, Louis	Noirefontaine 5-6-13	Sdt M 33	26 Gottem
ROCOUR Joseph	Vivegnis 14-9-13	Sdt M 33	26 Gottem
TOUSSAINT Désiré, E.	St-Paër (Fr) 11-7-09	Sdt M 29	26 Gottem
YANSENNE Eugène, J.B.	Beyne-Heusay 12-6-09	Sdt M 27	27 De Flesch
10 ^e Cie LEJEUNE Fernand, L.J.	Cherain 13-5-16	Sgt M 36	15 Emines
DELMAL Lucien, V.G.	Warzée 28-7-17	Sdt M 37	15 Emines
LEVEQUE Henri, D.D.	Calais 14-6-16	Sdt M 36	15 Emines
VERDAY Norbert, J.R.	Harre 6-6-18	Sdt M 37	15 Emines
NINANE Augustin, G.	Tohogne 12-3-16	Capl	24 Gramenc 25 Ardoie
GILLOT Ernest, J.A.	Anthéit 2-10-16	Capl M 38	26 Gottem
TETTELIN Philippe, J.	Molenbeek- St-Jean 14-9-18	Sdt M 38	26 Gottem
Unités indéterminées ENGLEBERT Lambert, A.	Magnée 18-9-05	Sdt M 25	12 Tempoux
LOZET Jean, J.	Arville 14-2-16	Sdt	21 Noyelles

Prochain numéro:
Le Bataillon
Moto/ChA

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 9 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.

VERSEMENTS DE SOUTIEN
pour le bulletin: exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon.

TEMPLoux — 14 JUIN

Venus de toutes les provinces, les anciens Chasseurs Ardennais ont rallié Temploux le dimanche 14 juin pour y honorer, comme chaque année, ceux qui succombèrent sous les bombes le 12 mai 1940. Les «bêrets verts», qui payèrent un lourd tribut, avec des militaires du Génie et des combattants français du 8^e régiment de Zouaves.

Les sonneurs de trompes de chasse de Ciney, en grande tenue, accueillent les participants à la journée, qui commence par un dépôt de fleurs au monument aux morts de Temploux. Une messe est concélébrée en l'église paroissiale par MM le Doyen de Bastogne, le Curé de Temploux, le R.P. Pirson, doyen des aumôniers de 1940, le Curé de Warmfontaine, l'Aumônier du 1^{er} ChA. La chorale royale des «Bardes de la Meuse», sous la direction de M. Grapotte, fait à nouveau apprécier tout son talent.

A 11 h 30 une émouvante cérémonie a lieu devant le mémorial rénové en 1977, la flamme du souvenir, allumée pour la 1^{re} fois en 1977, le président National, est cette année ranimée par les représentants des sections de Saint-Hubert, de Bertrix, du Brabant, de Marche-en-Famenne.

Des gerbes de fleurs sont déposées par les chefs de Corps, et les sections de Saint-Hubert, Namur, Marche-en-Famenne et nos amis du 12^e Bon, Ramagen. Un défilé met fin à la cérémonie. Après quoi «Les Bêrets Verts» et leurs amis, se réunissent (près de deux cents), dans une joyeuse ambiance, pour un excellent repas présenté par un des leurs, M. Loir, ancien du 3^e Chasseurs Ardennais.

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous : 1^{re} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

- La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle. Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais.

Montant de la cotisation :

Les sections fixent le montant minimum de la cotisation. Celui-ci est, en principe, de 150 F pour les membres effectifs, adhérents et honoraires et de 200 F pour les membres protecteurs.

5 septembre :

Rassemblement des membres adhérents à Marche-en-Famenne



MM. LES Vice-présidents nationaux Jean Goffart, président de la section de Saint-Hubert, et Georges Gilsoul, président de la section de Namur, encadrant M. le Bourgmestre de Saint-Hubert, qui dévoile la plaque de cette section.